

Procès-verbal de la XXIX ème réunion de la Commission Mixte franco-italienne pour l'entretien des bornes et de la frontière

La Commission Mixte franco-italienne pour l'entretien des bornes et de la frontière (ci-après dénommée "Commission Mixte") s'est réunie à Paris, au ministère de l'Intérieur les 3 novembre (10:00 à 17:00) et 4 novembre (9:00 à 12:00) 2021.

La composition des délégations française et italienne est annexée au présent procès-verbal (annexe 1).

LA COMMISSION MIXTE EST CONVENUE DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR :

Point 1: Considérations générales de la Commission Mixte sur le travail effectué par les experts techniques en 2021.

Point 2: Mise à jour des documents officiels.

Point 3: Etat des bornes frontières et examen des comptes rendus des responsables des secteurs I à VIII.

Point 4: Situation de la chapelle du mont Thabor

Point 5: Etat des points frontière et travaux à effectuer dans les prochaines années

Point 6: Divers

Prochaine réunion des experts techniques

Prochaine réunion de la Commission mixte

Verbale della XXIX riunione della Commissione Mista italo-francese per la manutenzione dei termini e della linea del confine di Stato

La Commissione mista italo-francese per la manutenzione dei termini e del confine di Stato (qui di seguito denominata « Commissione Mista ») si è riunita a Parigi, presso il Ministero dell'Interno, il 3 novembre 2021 (dalle ore 10:00 alle ore 17:00) e il 4 novembre 2021 (dalle ore 9:00 alle ore 12:00).

La composizione delle delegazioni francese e italiana è allegata al presente verbale (allegato 1).

LA COMMISSIONE MISTA HA CONCORDATO IL SEGUENTE ORDINE DEL GIORNO

Punto 1: Considerazioni generali della Commissione Mista sul lavoro svolto dagli esperti tecnici nel 2021.

Punto 2: Aggiornamento della documentazione ufficiale.

Punto 3: Stato dei termini del confine ed esame dei rapporti redatti dai funzionari responsabili dei settori da I a VIII.

Punto 4: Situazione della cappella del Monte Thabor.

Punto 5: Lavori sul confine di Stato da effettuarsi nei prossimi anni.

Punto 6: Varie

Prossima riunione degli esperti tecnici

Prossima riunione della Commissione Mista

Point 1 de l'Ordre du Jour

Considérations générales de la commission Mixte sur le travail effectué par les experts techniques en 2021.

Selon le point 6 de l'ordre du jour du procès-verbal de la XXVIII^{ème} réunion de la commission mixte (Rome 2020), les experts techniques ont présenté les travaux effectués sur le terrain.

Un groupe de travail italien a effectué des mesures GNSS et des travaux d'entretien de bornes dans le secteur IV, à Césane et Bardonnèche, et dans le secteur VIII. Dans ce secteur, a été effectuée la reconnaissance de 80 bornes frontière. Ces mesures n'ont pas relevé de différences significatives dans les coordonnées et l'altitude. En outre trois bornes du secteur IV et cinq bornes du secteur VIII ont été réparées ou remises à leur emplacement d'origine (liste détaillée des travaux au point 1 de l'ordre du jour du procès-verbal de la réunion des experts techniques qui a eu lieu à Florence les 27 et 28 octobre 2021, **annexe 2** du présent procès-verbal).

Un groupe de travail français a effectué des mesures GNSS et des travaux d'entretien de bornes dans le secteur VII, au Col de Tende. Au total, a été effectuée la reconnaissance de 50 bornes frontière, dont 47 ont été mesurées, 2 réparées et 4 temporairement rematérialisées (liste détaillée des travaux au point 1 de l'ordre du jour du procès-verbal de la réunion des experts techniques qui a eu lieu à Florence les 27 et 28 octobre 2021, **annexe 2** du présent procès-verbal).

Ces points ont été mesurés car leurs coordonnées 89 dans la documentation officielle sont issues de la transformation des coordonnées exprimées dans les références italienne et française (Lambert).

La partie française fournira à la partie italienne les données et les résultats des mesures pour qu'elle puisse les vérifier.

Selon le point 1 de l'o.d.j. du procès-verbal de la XXVIII^{ème} réunion de la commission mixte (Rome

Punto 1 dell'O.d.G.:

Considerazioni generali della Commissione Mista sul lavoro svolto dagli esperti tecnici nel 2021.

Secondo il punto 6 dell'O.d.G. del verbale della XXVIII riunione della Commissione Mista (Roma 2020), gli esperti tecnici hanno relazionato sui lavori effettuati sul terreno nel 2021.

Un gruppo di lavoro italiano ha effettuato lavori di misure GNSS e manutenzione di alcuni termini nel settore IV, zona Cesana Torinese e Bardonecchia, e nel settore VIII. In tale settore, dal Colle Scarassan ad Olivetta San Michele (IM), è stata anche effettuata la ricognizione di 80 termini di confine. Le misure non hanno evidenziato differenze di coordinate o quota rilevanti. Inoltre, sono stati riparati o riposizionati nel loro posto originario tre termini del settore IV e cinque termini del settore VIII (elenco dei lavori al punto 1 dell'O.d.G. del verbale della riunione degli esperti tecnici tenutasi a Firenze i giorni 27-28 ottobre 2021, **allegato n. 2** al presente verbale).

Un gruppo di lavoro francese ha effettuato lavori di misure GNSS e manutenzione di alcuni termini nel settore VII, nella zona del Col di Tenda. In totale sono stati ricogniti 50 termini, di questi 47 sono stati misurati, due termini sono stati riparati e quattro temporaneamente materializzati (elenco dei lavori al punto 1 dell'O.d.G. del verbale della riunione degli esperti tecnici tenutasi a Firenze i giorni 27-28 ottobre 2021, allegato n. 2 al presente verbale).

Tali termini sono stati misurati poiché le loro coordinate 89 nella documentazione ufficiale provengono dalla conversione delle coordinate nazionali italiane e francesi (Lambert).

La Parte francese consegnerà alla Parte italiana i dati e i risultati delle misure per un controllo.

Secondo il punto 1 dell'O.d.G. del verbale della XXVIII

2020), les experts techniques ont commencé des travaux de vérification et de contrôle de la ligne frontière par rapport aux fiches signalétiques des bornes mesurées. Ces contrôles ont révélé certaines fautes d'interprétation sur la ligne frontière, qui ont été signalées (point 2 de l'o.d.j. du procès-verbal de la réunion des experts techniques qui a eu lieu à Florence les 27 et 28 octobre 2021.

La commission mixte après avoir pris connaissance des résultats présentés par les experts techniques prend acte de ces travaux effectués par les deux parties. Le détail figure dans le CR de la commission technique en annexe.

Point 2 de l'Ordre du Jour :

Mise à jour des documents officiels.

D'après les considérations exposées au point 1, les coordonnées mesurées avec la technologie GNSS et donc plus précises par rapport à celles présentes dans la documentation officielle, remplaceront les coordonnées obtenues d'après la transformation des anciennes coordonnées nationales dans les documents suivants :

- les fiches numériques des bornes frontière ;
- liste des coordonnées des points frontière ;
- liste des coordonnées ETRS89 des bornes et des points de la ligne frontière franco-italienne.

Les experts techniques mettront à jour les documents susmentionnés une fois terminées les opérations de détermination de nouvelles coordonnées ETRS89 et les présenteront à l'occasion de la prochaine réunion de la commission mixte.

Point 3 de l'Ordre du Jour :

Etat des bornes frontières et examen des comptes rendus des responsables des secteurs I à VIII.

Les délégués à l'abornement français présents, ont fait un rapport sur la situation dans leurs secteurs respectifs :

Secteur I (zone Haute-Savoie)

La situation de la borne observée à la pointe Helbronner entre les installations du téléphérique Sky Way et les installations de la télécabine panoramique a

riunione della Commissione Mista (Roma 2020), gli esperti tecnici hanno iniziato la verifica della linea del confine rispetto alla descrizione riportata sui verbali dei termini. Da tale controllo sono emerse alcune inesattezze d'interpretazione dell'andamento della linea del confine, come riportato al punto 2 dell'O.d.G. del verbale della riunione degli esperti tecnici tenutasi a Firenze i giorni 27-28 ottobre 2021.

La Commissione Mista, dopo aver consultato la documentazione illustrata dagli Esperti Tecnici, prende atto del suddetto lavoro svolto dalle due parti. I dettagli sono riportati nel verbale degli esperti tecnici in allegato.

Punto 2 dell'O.d.G.:

Aggiornamento dei documenti ufficiali.

Per quanto esposto al precedente punto 1, le coordinate misurate, considerate più precise di quelle presenti nella documentazione ufficiale, sostituiranno le coordinate ottenute dalla trasformazione delle precedenti coordinate nazionali nei sottoelencati documenti:

- verbali informatizzati dei termini;
- elenco delle coordinate dei termini di confine ;
- elenco delle coordinate ETRS89 dei termini e dei punti della linea di confine italo-francese.

Pertanto gli esperti tecnici, una volta terminati i calcoli delle nuove coordinate ETRS89 e i relativi controlli, presenteranno i documenti sopra elencati debitamente aggiornati alla prossima riunione della Commissione Mista.

Punto 3 dell'O.d.G.:

Stato dei termini del confine ed esame dei rapporti dei funzionari responsabili dei settori da I a VIII.

I funzionari francesi, incaricati della manutenzione dei termini e della linea di confine, hanno relazionato sullo stato dei termini nei vari settori:

Settore I (zona Alta Savoia)

La situazione del cippo osservato alla punta Helbronner tra l'installazione della teleferica Sky Way e quella

été clarifiée : il ne s'agit pas d'une borne frontière.

Secteur I (zone Savoie)

Le compte rendu écrit sera annexé ultérieurement au procès-verbal. A noter particulièrement :

- inscriptions effacées ou vieillissantes
- bornes manquantes ou cassées

Secteurs II et III : Lydie GUITTARD, Chef du service de surveillance des douanes de Modane, déléguée à l'abornement du secteur II du col du Mont au col de Lautaret et secteur III du col de Lautaret à Pian del Colle a rendu compte des travaux effectués, dont le compte-rendu sera communiqué ultérieurement.

Pour 2020 et dans les secteurs de sa compétence, la partie italienne n'a rien à signaler, toutes les bornes étant correctement en place.

La liste des points frontière pour lesquels des travaux d'entretien restent à effectuer est complétée chaque année.

Point 4 de l'Ordre du Jour :

Situation de la chapelle du mont Thabor.

La situation de la chapelle du Mont Thabor a été évoquée en particulier pour confirmer son propriétaire. Les deux parties fourniront dans les meilleurs délais les éléments nécessaires à une collaboration efficace pour la réalisation des travaux de restauration du bâtiment.

Point 5 de l'Ordre du Jour :

Etat des points frontière et travaux à effectuer dans les prochaines années.

La Partie italienne prévoit d'effectuer des travaux d'entretien et de mesures GNSS dans le secteur VIII pendant environ deux semaines.

La Partie française prévoit d'effectuer des travaux d'entretien et de mesures GNSS dans le secteur VII pendant environ deux semaines.

La question de la matérialisation des points frontière sur ce secteur VII est posée une nouvelle fois par la partie française en raison de son coût d'entretien. Il est convenu

della telecabina panoramica è stata chiarita: non si tratta di un termine di confine.

Settore I (zona Savoia)

Il rapporto scritto sarà allegato in seguito al verbale. Da notare in particolare:

- iscrizioni cancellate o in cattivo stato;
- cippi mancanti o rotti.

Settore II e III: Lydie GUITTARD, Capo del servizio di sorveglianza doganale di Modane, delegata alla manutenzione dei termini del settore II dal col du Mont au col de Lautaret e settore III, dal col de Lautaret a Pian del Colle ha riferito sui lavori svolti, il resoconto dei quali sarà comunicato in seguito.

La Parte italiana, rispetto al 2020, per i settori pari di sua competenza non ha alcuna segnalazione e, pertanto, tutti i termini risultano in ordine.

L'elenco dei termini di confine per i quali restano da eseguire lavori di manutenzione viene aggiornato ogni anno.

Punto 4 dell'O.d.G.:

Situazione della cappella del monte Thabor.

Si è sollevata la situazione della cappella del Monte Thabor, in particolare al fine di confermarne la proprietà. Le due parti forniranno quanto prima gli elementi necessari ad un'efficace collaborazione per la realizzazione dei lavori di restauro dell'edificio.

Punto 5 dell'O.d.G.:

Lavori sul confine di Stato da effettuarsi nei prossimi anni.

La Parte italiana prevede di effettuare lavori di manutenzione e misure GNSS nel Settore VIII per circa due settimane.

La Parte francese prevede di effettuare lavori di manutenzione e misure GNSS nel Settore VII per circa due settimane.

La parte francese pone nuovamente la questione della

que les experts techniques et les responsables de secteur proposeront des solutions adaptées à chaque cas particulier.

Point 6 de l'Ordre du Jour :

Divers.

Secteur I (zone Haute-Savoie) : le lieutenant colonel Stéphane BOZON a décrit pour les membres de la commission la situation du secteur en matière de secours et de prévention des accidents en insistant sur la qualité et l'ancienneté de la coopération transfrontalière.

Prochaine réunion des experts techniques

La prochaine réunion des experts techniques se tiendra à Paris, à l'institut national de l'information géographique et forestière les 3 et 4 novembre 2022.

Prochaine réunion de la Commission mixte

Sur la base de l'accord du 26 mai 1983 et le point 9d) du procès-verbal de la XXIIème réunion de la commission mixte (Cuneo 2009), la prochaine réunion se tiendra en Italie du 23 au 24 novembre 2022. La première partie sera dédiée à la rencontre des experts techniques.

Le lieu sera communiqué en temps et heure par voie diplomatique ou par contact direct entre les présidents des deux délégations.

La délégation du pays hôte assurera l'interprétariat.

Fait, lu et signé à Paris le 4 novembre 2021 en 2 exemplaires.

Le président de la
délégation italienne

Le président de la
délégation française



Gaia Lucilla Danese



Jean-François Devémy

materializzazione dei termini nel settore VII, dati gli elevati costi di manutenzione. In merito, si è concordato che gli esperti tecnici e i responsabili del settore proporranno soluzioni adeguate ai casi specifici.

Punto 6 dell'O.d.G.:

Varie.

Settore I (zona Alta Savoia): il tenente colonnello Stéphane BOZON ha illustrato ai membri della Commissione la situazione del settore in materia di soccorsi e di prevenzione degli incidenti, sottolineando positivamente la qualità della consolidata cooperazione transfrontaliera.

Prossima riunione degli esperti tecnici

La prossima riunione degli esperti tecnici si terrà a Parigi, presso l'Istituto nazionale per l'informazione geografica e forestale, il 3-4 novembre 2022.

Prossima riunione della Commissione mista

In base all'Accordo del 26 maggio 1983 ed al punto 9d) della XXII sessione della Commissione Mista (Cuneo 2009), la prossima riunione si terrà in Italia nei giorni 23-24 novembre 2022. La parte iniziale della riunione sarà dedicata all'incontro degli esperti tecnici.

Il luogo esatto e la data saranno confermati con congruo anticipo, per via diplomatica o mediante contatti diretti tra i Presidenti delle due Delegazioni.

La Delegazione del Paese ospitante assicurerà il servizio di interpretariato.

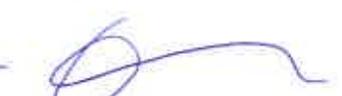
Fatto, letto e sottoscritto a Parigi il 4 novembre 2021 in due originali.

La Presidente della
Delegazione italiana

Il Presidente della
Delegazione francese



Gaia Lucilla Danese



Jean-François Devémy

Liste des annexes :

1. Composition des délégations italienne et française.
2. Compte rendu de la réunion des experts techniques des 27 et 28 octobre 2021

Elenco degli allegati:

1. Composizione della Delegazione italiana e della Delegazione francese.
2. Verbale della riunione degli esperti tecnici tenutasi a Firenze nei giorni 27-28 ottobre 2021.



annexe 1

liste des participants
lista dei partecipanti

Délégation française
delegazione francese

1/ membres de la délégation avec droit de vote (limité à quatre par accord du 26 mai 1983)

Ministère de l'intérieur	<p>Jean-François Devey, Président de la délégation française, conseiller gouvernance et frontières, direction des affaires européennes et internationales. jean-francois.devey@interieur.gouv.fr</p> <p>Pascal Roche, Secrétaire national des commissions mixtes d'abornement et de démarcation, direction des affaires européennes et internationales, pascal.roche@interieur.gouv.fr</p>
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères	<p>Philippe Voiry, ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions frontalières au ministère des affaires étrangères et du développement international philippe.voiry@diplomatie.gouv.fr</p>
Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)	<p>Pierre Vergez, ingénieur des travaux géographiques de cartographiques de l'Etat, Chargé de mission CNIG Pierre Vergez <pierre.vergez@ign.fr></p>

2/ experts de la délégation sans droit de vote (pas de limite de nombre) :

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères Direction de l'Union européenne Sous-direction de l'Europe méditerranéenne 01.43.17.51.37	<p>Adrien Lenoir, Stagiaire ENA</p> <p>Pauline Le Louargant, rédactrice Italie</p>
Délégué à l'abornement du département de la Haute-Savoie	<p>M. Stéphane Bozon, stephane.bozon@orange.fr délégué à l'abornement du secteur 1 a - zone Haute Savoie frontière de la Haute Savoie du Mont Dolent à l'Aiguille des glaciers. Colonel de gendarmerie honoraire, ancien commandant du PGHM (peloton de gendarmerie de haute montagne) de Chamonix.</p>
Délégué à l'abornement du département de la Savoie	<p>Lydie Guittard, lydie.guittard@douane.finances.gouv.fr Déléguée à l'abornement du secteur 2, frontière de la Savoie, du col du Mont au col de Lautaret et secteur 3 du col de Lautaret à Pian del Colle, Cheffe des services douaniers de la surveillance à la brigade de Modane. Direction régionale des douanes de Chambéry (Savoie)</p>
Interprète	<p>Paola de Murtas paolademurtas@yahoo.it</p>

Délégation italienne**Delegazione italiana**

Ministero Affari Esteri e della Cooperazione Internazionale Consigliere di Ambasciata Presidente della Delegazione	Dott.ssa Gaia Lucilla DANESE gaia.danese@esteri.it
Istituto Geografico Militare Membro della Delegazione	Gen. B. Giuseppe POCCIA Vice Comandante vcte@geomil.esercito.difesa.it
Direttore della Direzione Geodetica Istituto Geografico Militare Esperto della Delegazione	Ten. Col. Claudio PANIZZI dirgeod@geomil.esercito.difesa.it
Cartografo, Capo Sezione Confini Istituto Geografico Militare Membro della Delegazione	Funz. Cart. Simone BARTOLINI casezconfgeod@geomil.esercito.difesa.it
Cartografo, Addetta Sezione Confini	Dott.ssa Maria Vittoria DE VITA adsezconfgeod1@geomil.esercito.difesa.it
Ministero Affari Esteri e della Cooperazione Internazionale Funzionario Amministrativo Contabile e Consolare Esperta della Delegazione	Dott.ssa Evangelia BADASSIS evangelia.badassis@esteri.it
Addetta Ufficio del Comandante Istituto Geografico Militare Interprete della Delegazione	Dott.ssa Stefania VESTRI ad1sezagni@geomil.esercito.difesa.it
Ministero Affari Esteri e della Cooperazione Internazionale Segretario di Legazione Capo Sezione Ufficio VII - Rapporti Bilaterali con l'Europa meridionale e mediterranea	In Videoconferenza: Dott. Matteo DANIELE matteo.daniele@esteri.it

CONFINE DI STATO ITALO-FRANCESE**Verbale della riunione degli esperti tecnici**

Secondo quanto previsto al punto 4 dell'O.d.G. del verbale degli Esperti Tecnici per la manutenzione dei termini e della linea del confine di Stato italo-francese – Parigi 8 – 9 ottobre 2019, gli esperti tecnici si sono riuniti a Firenze presso l'Istituto geografico militare (IGM) i giorni 27 e 28 ottobre 2021.

Hanno partecipato alla riunione:

per la Parte italiana:

- FTC Simone Bartolini
- FTC Maria Vittoria De Vita

per la Parte francese:

- IDTGCE Pierre Vergez

Gli esperti tecnici hanno concordato il seguente

ORDINE DEL GIORNO

- Punto 1: Relazione sui lavori di manutenzione e determinazione dei termini del confine di Stato effettuati nel 2021**
- Punto 2: Verifica e controllo della linea del confine**
- Punto 3: Stato dei termini del confine**
- Punto 4: Lavori sul confine di Stato da effettuarsi nel 2022**
- Punto 5: Prossima riunione degli esperti tecnici**

Punto 1 dell'O.d.G.

Relazione sui lavori di manutenzione e determinazione dei termini del confine di Stato effettuati nel 2021

La Parte italiana ha controllato o determinato le coordinate ETRS89 di alcuni termini del confine di Stato nel Settore IV e nel Settore VIII.

Il rilievo GNSS è stato eseguito con un apparato Trimble R10 (tempo di acquisizione da 20 a 90 minuti, 1 epoca ogni 5 secondi). Il calcolo effettuato in post elaborazione con i dati di due stazioni permanenti ha garantito una precisione nell'ordine di qualche centimetro.

Le coordinate ETRF89 così determinate sono state confrontate con quelle presenti nella documentazione, da tale confronto non sono emerse significative differenze.

Le coordinate misurate verranno presentate alla prossima riunione della Commissione Mista per l'approvazione e sostituiranno le coordinate trasformate presenti:

- nei verbali informatizzati dei termini;
- nel documento "Elenco delle coordinate dei termini di confine";
- nell'"Elenco delle coordinate ETRS89 dei termini e dei punti della linea di confine italo-francese".

Il gruppo di lavoro italiano ha inoltre effettuato lavori di manutenzione dei seguenti termini e la relativa documentazione è stata aggiornata:

Settore IV

- il cippo 21, trovato divelto, è stato cementato sul posto originario;
- il cippo 23, rotto alla base, è stato riparato;
- il cippo 24Z, rotto alla base, è stato riparato.

Settore VIII

- il cippo 369, trovato inclinato, è stato verticalizzato;
- il cippo 370 è stato dissotterrato;
- il cippo 377, trovato spostato, è stato collocato sul posto originario;
- il cippo 398A, rotto alla base, è stato sostituito con una piastra in marmo;
- il cippo 399, rotto alla base, è stato sostituito con una piastra in marmo;
- il cippo 400, rotto alla base, è stato sostituito con un nuovo cippo.

La Parte francese ha effettuato la determinazione di alcuni termini del confine di Stato nel Settore VII. Tali termini sono stati misurati poiché le loro coordinate ETRF89 nella documentazione

ufficiale provengono dalla rototraslazione delle anziane coordinate nazionali italiane e francesi (Lambert).

Due termini sono stati riparati e 4 temporaneamente materializzati, i 6 termini sono stati misurati:

- il termine 195, trovato divelto, è stato raddrizzato e posizionato sul posto originario, inoltre è stato realizzato il nuovo basamento in cemento;
- il termine 301, trovato inclinato, è stato riposizionato sul posto originario;
- i termini 297, 298 e 365 non sono stati ritrovati. Sono stati realizzati dei basamenti provvisori in cemento sul posto originario;
- il termine 362 non è stato ritrovato. È stata effettuata una materializzazione provvisoria sul vecchio basamento.

Oltre ai 6 termini sopra descritti, è stata effettuata la ricognizione di 44 termini.

I termini 280, 289(R) e 351 non sono stati ritrovati.

Termini misurati, probabilmente in posizione dubbia: 306 (spostato e con angolo rotto), 353 (ritrovato un chiodo sul basamento in cemento del vecchio cippo).

Il gruppo di lavoro ha anche effettuato 39 misure GNSS sui termini:

184, 198, 252, 252a, 279, 281, 283, 284, 285, 286, 287 (rotto alla base), 288, 289 (rotto alla base), 290, 291, 292 (angolo rotto), 293, 294, 295, 296, 300, 301, 302, 303, 305, 307, 308, 317 (lato rotto), 318, 319, 320 (lato rotto), 321, 322, 323, 327, 328, 347 (2 angoli rotti), 348, 349.

In totale 47 termini sono stati misurati e 50 ricogniti.

Punto 2 dell'O.d.G

Verifica e controllo della linea del confine

Secondo quanto previsto al punto 1 dell'O.d.G. della XXVIII riunione della Commissione Mista (Roma 2020), relativamente alla definizione della linea di confine, le due Parti hanno iniziato la verifica della linea del confine rispetto alla descrizione riportata sui verbali dei termini.

Nel dettaglio sono state riscontrate le seguenti difformità, suddivise per settori.

Settori I e II

Non sono stati rilevati errori d'interpretazione dell'andamento della linea del confine.

Settore III

In corrispondenza dei termini 18A (R), 18E (R), 54 (R) e 57 (R) la linea del confine differisce da quanto descritto nei verbali dei termini stessi (**Allegato 1**).

Settore IV

In corrispondenza del termine 24ZG la linea di confine è differente da quella rappresentata nello schizzo del verbale del termine stesso (**Allegato 2**).

Settore V

Non sono stati rilevati errori d'interpretazione dell'andamento della linea del confine.

Settore VI

I termini 100 e 101 dovrebbero essere considerati di riferimento e non sul confine (**Allegato 3**).

Settore VII

L'andamento della linea di confine fra i termini 172-173, 173-174, 180-181, 192-193, 199-200, 210-211, 218A-219, 229-230, 236A-236B e nei pressi del 215 (R) differisce da quella descritta sul verbale (**Allegato 4**).

Settore VIII

In corrispondenza del termine 403 (R) la linea di confine è differente da quella rappresentata nello schizzo del verbale del termine stesso (**Allegato 5**).

Per quanto riscontrato gli Esperti Tecnici propongono di modificare la linea digitale nelle zone sopra descritte.

Punto 3 dell'O.d.G

Stato dei termini del confine

Le due Parti hanno aggiornato, in allegato n. 6, lo stato dei termini del confine sulla base delle segnalazioni pervenute dagli organi di frontiera preposti alla vigilanza dei termini del confine stesso.

Punto 4 dell'O.d.G.

Lavori sul confine di Stato da effettuarsi nel 2022

La Parte italiana prevede di effettuare lavori di manutenzione e misure GNSS nel Settore VIII per circa due settimane.

La Parte francese prevede di effettuare lavori di manutenzione e misure GNSS nel Settore VII per circa due settimane.

Punto 5 dell'O.d.G.

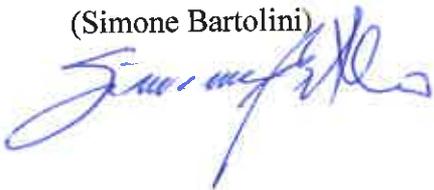
Prossima riunione degli esperti tecnici

Gli esperti tecnici propongono di riunirsi a Parigi presso l'Istituto geografico nazionale nei giorni 3 e 4 novembre 2022.

Fatto, letto e sottoscritto a Firenze il 28 ottobre 2021

Per la Parte italiana

(Simone Bartolini)



Per la Parte francese

(Pierre Vergez)



FRONTIERE FRANCO-ITALIENNE**Procès-verbal de la réunion des experts techniques**

Comme prévu au point 4 de l'ordre du jour de la réunion des experts techniques pour l'entretien des bornes et de la frontière franco-italienne, – Paris 8 – 9 octobre 2019, les experts techniques se sont réunis à Florence à l'Institut Géographique Militaire (IGM) les 27 et 28 octobre 2021.

Ont participé à la réunion :

Pour la partie italienne :

- FTC Simone Bartolini
- FTC Maria Vittoria De Vita

Pour la partie française :

- IDTGCE Pierre Vergez

Les experts techniques ont décidé du présent ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- Point 1 : Rapport des travaux d'entretien et de détermination des bornes frontière effectués en 2021**
- Point 2 : Vérification et contrôle de la ligne frontière**
- Point 3 : Etat des bornes frontière**
- Point 4 : Travaux à effectuer sur la frontière en 2022**
- Point 5 : Prochaine réunion des experts techniques**

Point 1 de l'OdJ

Rapport sur les travaux d'entretien et de détermination des bornes frontière effectués en 2021

La Partie italienne a effectué des travaux de contrôle et de détermination des coordonnées ETRS89 et certaines bornes frontière dans le secteur IV et dans le secteur VIII.

Les mesures GNSS ont été effectuées avec un appareil Trimble R10 (temps d'acquisition de 20 à 90 minutes, une époque toutes les 5 secondes). Les coordonnées ont été calculées en post traitement, avec les données de deux stations permanentes, ce qui garantit une précision de quelques centimètres.

Les coordonnées ETRF89 déterminées ont été comparées à celles de la documentation officielle. Les comparaisons n'ont pas révélé de différences significatives.

Les coordonnées mesurées seront présentées à la prochaine réunion de la Commission Mixte pour approbation, et remplaceront les coordonnées transformées figurant :

- Dans les fiches numériques des bornes
- Dans le document « liste des coordonnées des points frontière »
- Dans la « liste des coordonnées ETRS89 des points de la ligne frontière franco-italienne ».

Le groupe de travail italien a en outre effectué des travaux d'entretien des bornes, et mis à jour la documentation correspondante :

Secteur IV

- La borne 21, renversée, a été recimentée à son emplacement d'origine.
- La borne 23, cassée à la base, a été réparée.
- La borne 24Z, cassée à la base, a été réparée.

Secteur VIII

- La borne 369, inclinée, a été replacée en position verticale;
- La borne 370 a été déterrée;
- La borne 377, déplacée, a été repositionnée à son emplacement d'origine;
- La borne 398A, cassée à la base, a été remplacée par une plaque de marbre;
- La borne 399, cassée à la base, a été remplacée par une plaque de marbre;
- La borne 400, cassée à la base, a été remplacée par une nouvelle borne.

La Partie française a effectuée des travaux de détermination des certaines bornes frontière dans le secteur VII. Ces points ont été mesurées car leurs coordonnées ETRF89 dans la documentation officielle sont issues de la transformation des anciennes coordonnées exprimées dans les références italienne et française (Lambert).

2 bornes ont été réparées et 4 temporairement rematérialisées : les 6 ont été remesurées.

-La borne 195 trouvée renversée a été redressée sur sa position et bénéficie d'un nouveau radier en béton.

-La borne 301 sortie de terre et basculée dans la pente a été remise en place sur sa position origine.

-La borne 297 n'a pas été retrouvée. Une dalle temporaire de béton a été implantée à sa place.

-La borne 298 n'a pas été retrouvée. Une dalle temporaire de béton a été implantée à sa place.

-La borne 362 n'a pas été retrouvée. Une dalle temporaire de béton a été implantée sur l'ancien radier.

-La borne 365 n'a pas été retrouvée. Une dalle temporaire de béton a été implantée à sa place.

En plus de ces 6 points, une reconnaissance a été effectuée sur 44 bornes.

3 n'ont pas été retrouvés : les points 280, 289(R), 351

Ont été remesurées sur des positions douteuses : 306 (poussée et angle cassé), 353 (spit sur dalle de béton en mauvais état)

L'équipe en a profité pour effectuer 39 mesures GNSS sur les points :

184, 198, 252, 252a, 279, 281, 283, 284, 285, 286, 287 (cassée à la base), 288, 289 (cassée à la base), 290, 291, 292 (angle cassé), 293, 294, 295, 296, 300, 301, 302, 303, 305, 307, 308, 317 (coté cassé), 318, 319, 320 (coté cassé), 321, 322, 323, 327, 328, 347 (2 angles cassés), 348, 349.

Au total, $6+2+39 = 47$ points ont été remesurés, et 50 ont été reconnus.

Point 2 de l'OdJ

Vérification et contrôle de la ligne frontière

Comme établi au point 1 de l'ordre du jour de la XXVIII^{ème} réunion de la commission mixte (Rome 2020), concernant l'abornement de la frontière, les deux Parties ont commencé les travaux de contrôle de la ligne frontière par rapport aux fiches signalétiques des bornes mesurées.

Les résultats ont montré les différences suivantes:

Secteurs I et II

Aucune faute d'interprétation concernant la ligne frontière a été signalée.

Secteur III

Aux bornes 18A (R), 18E (R), 54 (R) e 57 (R) la ligne frontière est différente par rapport aux fiches signalétiques de ces bornes (**Annexe 1**).

Secteur IV

La ligne frontière est différente par rapport au croquis de la fiche signalétique de la borne 24ZG (**Annexe 2**).

Secteur V

Aucune faute d'interprétation concernant la ligne frontière a été signalée.

Secteur VI

Les bornes 100 et 101 devraient **faire référence** au lieu d'être sur la frontière (**Annexe 3**).

Secteur VII

La ligne frontière entre les bornes 172-173, 173-174, 180-181, 192-193, 199-200, 210-211, 218A-219, 229-230, 236A-236B et près de la borne 215 (R) est différente par rapport à la ligne frontière de la fiche signalétique (**Annexe 4**).

Secteur VIII

Ligne frontière est différente par rapport au croquis de la fiche signalétique de la borne 403 (R) (**Annexe 5**).

Sur la base de ces résultats, les experts techniques proposent de rectifier la ligne numérique dans les secteurs susmentionnés.

Point 3 de l'OdJ **Etat des bornes frontière**

Les deux Parties ont mis à jour l'état des points frontière (**Annexe 6**) sur la base des signalements reçus par les différents délégués à la surveillance des bornes et de la frontière.

Point 4 de l'OdJ

Travaux à effectuer sur la frontière en 2022

La Partie italienne prévoit d'effectuer des travaux d'entretien et de mesures GNSS dans le secteur VIII pendant environ deux semaines.

La Partie française prévoit d'effectuer des travaux d'entretien et de mesures GNSS dans le secteur VII

pendant environ deux semaines.

Point 5 de l'OdJ

Prochaine réunion des experts techniques

Les experts techniques proposent de se réunir à Paris à l'Institut Géographique National les 3 et 4 novembre 2022.

Fait, lu et signé à Florence le 28 octobre 2021

Pour la Partie italienne

(Simone Bartolini)



Pour la Partie française

(Pierre Vergez)



Il termine 18A ND si trova a 0,56 m dal termine di riferimento, misurato nel 2005. Dalla descrizione sul verbale del termine invece dovrebbe trovarsi a 1 m, pertanto dovrebbe essere riposizionato.

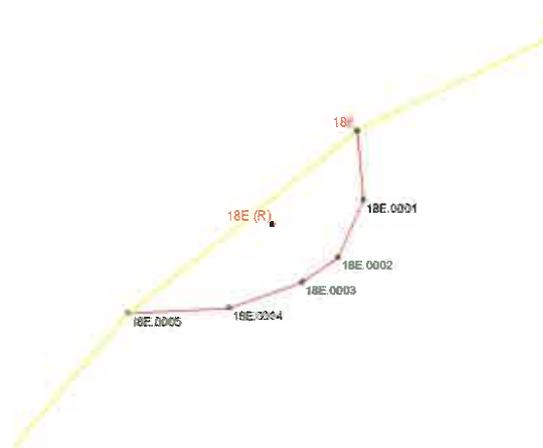
Le point 18A ND se trouve à 0,56 m de la borne de repèrement mesurée en 2005. Selon sa fiche signalétique, il devrait se trouver à 1 m, donc il doit etre repositionné.



Termine	Latitudine	Longitudine	h elliss	Nord GaussB	Est GaussB	H geoid	Nord Lamb 93	Est Lamb 93	H geoid
18	45°.11' 56" 5149	6°.57' 52" 9799	1948.50	5007094.42	1340171.36	1894.52	6463337.62	1011176.52	1894.27
18A ND/NM	45°.11' 54" 7450	6°.57' 52" 5242		5007040.05	1340160.04		-	-	
18A (R)	45°.11' 54" 7160	6°.57' 52" 5030	1901.90	5007039.17	1340159.55	1847.92	6463281.67	1011168.91	1847.67

Nei pressi del termine 18E (R) l'andamento della linea non corrisponde a quanto rappresentato sullo schizzo del verbale. Dovranno essere aggiunti 4 punti alla linea per farla passare a 4m a est del cippo e non a 1,15m a Ovest.

Près de la borne 18E (R), la ligne frontière ne correspond pas à la description du croquis de la fiche numérique. Il faudra donc ajouter 4 points sur la ligne pour la faire passer à 4 m à l'Est de la borne, et non à 1,15m à l'Ouest.

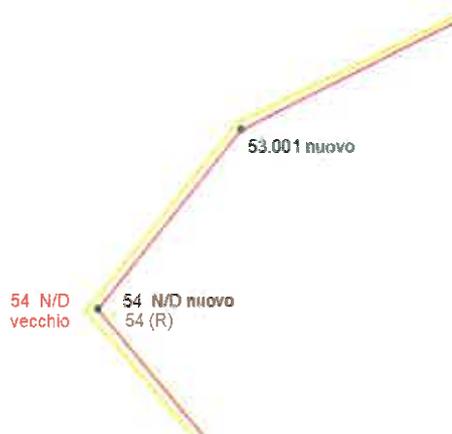


Numero termine Numéro de borne	Codice punto Code de point	Coordinate geografiche Coordonnées géographiques	
		Longitudine Longitude	Latitudine Latitude
Termine	Punto	Long ETRS89	Lat ETRS89
18E		6°.57' 33" 7095	45°.11' 36" 9156
	18E.0001	6°.57' 33" 7214	45°.11' 36" 7701
	18E.0002	6°.57' 33" 6696	45°.11' 36" 6508
	18E.0003	6°.57' 33" 5945	45°.11' 36" 6003
	18E.0004	6°.57' 33" 4430	45°.11' 36" 5481

Il termine 54 ND è a 3.26 m dal termine di riferimento, invece dovrebbe trovarsi a 1.95m a ONO del termine di riferimento. Modificata anche la posizione del punto precedente per farlo coincidere con la diga. Modificato anche il verbale del termine 55R.

La borne NM (non materialisée) se trouve à 3.26 m de la borne excentrée, en lieu des 1.95m au ONO indiqués par la fiche signalétique. Cela implique la modification de la position du point qui précède pour coïncider avec le barrage. La fiche signalétique de la borne 55R est aussi à modifier.

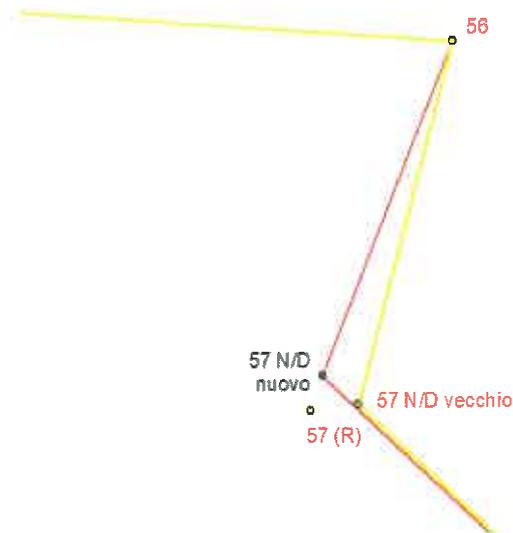
Termine	Latitudine	Longitudine	h_elliss	Nord_GaussB	Est_GaussB	H_geoid	Nord_Lamb_93	Est_Lamb_93	H_geoid
54 N/D	45°.03' 08" 3587	6°.39' 31" 6331		4991447.59	1315670.68				



Numéro du point Numero termine	Code de point Codice punto	Coordonnées/Coordinate ETRS89	
		Longitude Longitudine	Latitude Latitudine
53		6°.39' 34" 7503	45°.03' 10" 4342
	53.001	6°.39' 32" 3137	45°.03' 09" 2059
54		6°.39' 31" 6331	45°.03' 08" 3587
55		6°.39' 34" 3766	45°.03' 05" 0471

Spostato il termine non demarcato 57 sull'allineamento fra il termine 56 e il 57R, a 5,8 m dal primo e 0.60 m dal secondo, come descritto nel verbale del termine 57R.

La borne 57NM (non matérialisée) entre les bornes 56 et 57R n'est pas bien placée. Elle doit se trouver à 5.8m de la 56 et à 0.60m de la 57(R), comme décrit dans la fiche signalétique de la borne 57R.



Termine	Latitudine	Longitudine	h elliss	Nord GaussB	Est GaussB	H geoid	Nord Lamb 93	Est Lamb 93	H geoid
57 ND/NM	45°02'59,9184"	6°39'43,6214"		4991179,56	1315925,37				

Modifica formale nell'elenco dei punti della linea digitalizzata: rinominato nel file excel dell'elenco dei punti della linea l'ultimo punto della linea del settore III (che è anche il primo del settore IV) con il nome del primo termine per collegarlo con il settore successivo.

Modification de forme dans la liste des points de la ligne numérique : Le dernier point du secteur III (qui est aussi le premier du secteur IV) à été renommé pour permettre la jonction avec le secteur suivant dans le fichier excel.

Modificata la linea intorno al termine 24ZG secondo quanto riportato sul verbale del termine.

La ligne près de la borne 24ZG a été modifiée d'après la fiche numérique de la borne.



Numero termine Numéro de borne	Codice punto Code de point	Coordinate geografiche Coordonnées géographiques	
		Longitudine Longitude	Latitudine Latitude
Termine	Punto	Long ETRS89	Lat ETRS89
	24ZF.011	6°.45' 39" 5785	44°.55' 52" 2986
	24ZF.012	6°.45' 39" 8303	44°.55' 51" 8515
	24ZF.013	6°.45' 39" 7189	44°.55' 51" 4918
24ZG		6°.45' 39" 9366	44°.55' 51" 3865
	24ZG.001	6°.45' 39" 2105	44°.55' 50" 3461
	24ZG.001	6°.45' 39" 6418	44°.55' 50" 4381
	24ZG.002	6°.45' 38" 8481	44°.55' 49" 7904
	24ZG.003	6°.45' 37" 9213	44°.55' 50" 2102

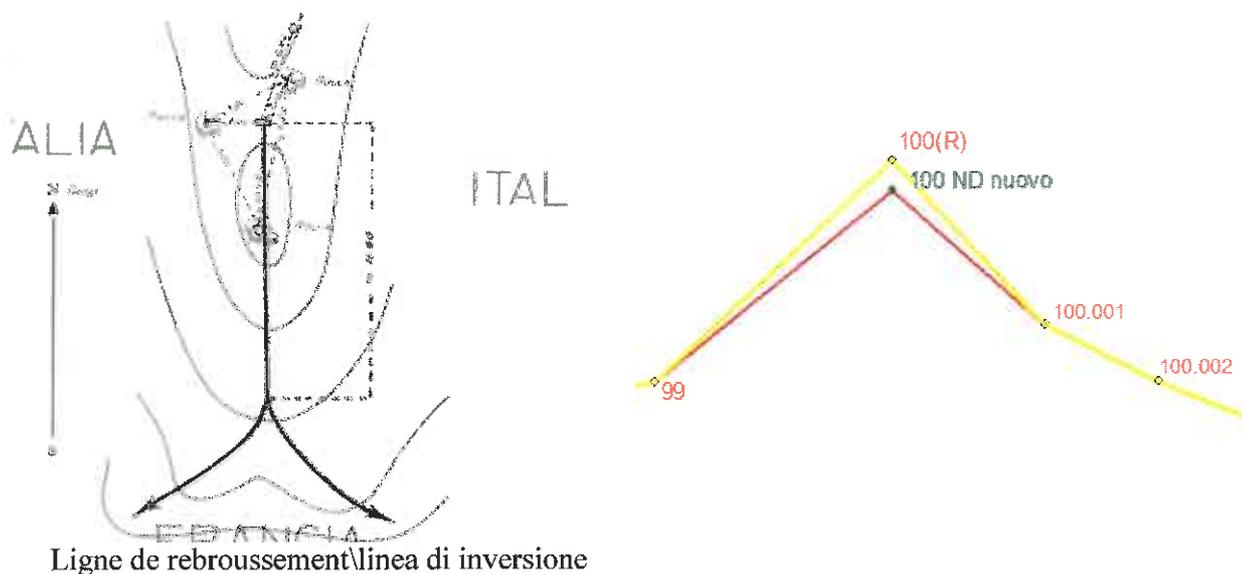
Eliminato il punto	Eliminerle point
24ZG.001	6°.45' 39" 2105 44°.55' 50" 3461

Propositions de modifications sur deux cas assimilables à des bornes de reperement.

Proposta di modifica su due casi assimilabili a dei cippi di riferimento.

Inserito il termine 100 ND e modificato il 100 esistente in termine di riferimento.

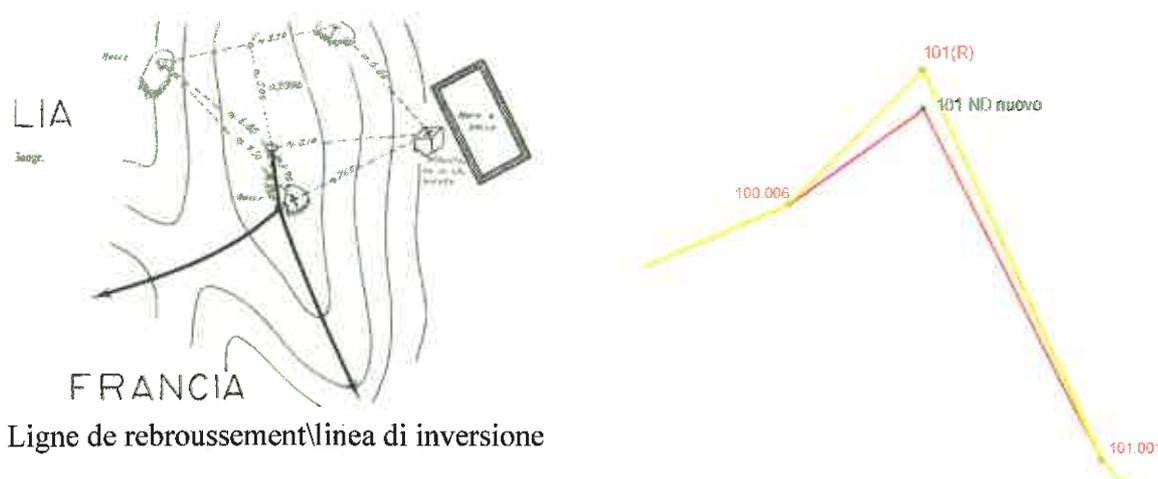
On a ajouté la borne 100ND et modifié la borne 100 déjà existante.



Termine	Latitudine	Longitudine	h_elliss	Nord_GaussB	Est_GaussB	H_geoid	Nord_Lamb_93	Est_Lamb_93	H_geoid
100 ND/NM	44° 13' 16" 9067	7° 06' 00" 3429		4898233.15	1348270.43				
100 (R)	44° 13' 17" 2631	7° 06' 00" 3315	2433.27	4898244.15	1348270.43	2380.07	6355441.46	1027427.96	2380.10

Inserito il termine 101 ND e cambiato il 101 esistente in termine di riferimento.

On a ajouté la borne 101ND et modifié la borne 101 déjà existante.



Termine	Latitudine	Longitudine	h_elliss	Nord_GaussB	Est_GaussB	H_geoid	Nord_Lamb_93	Est_Lamb_93	H_geoid
101 ND/NM	44° 13' 13" 7290	7° 06' 10" 9515		4898129,69	1348503,47				
101(R)	44°,13' 13" 8262	7°,06' 10" 9484	2407,45	4898132,69	1348503,47	2354,20	6355347,77	1027668,77	2354,29

Modificato verbale 114°.

La fiche numérique 114A a été modifiée.

Sostituito all'ultimo punto della linea il primo termine del settore VII, il 170, perché coincidenti.

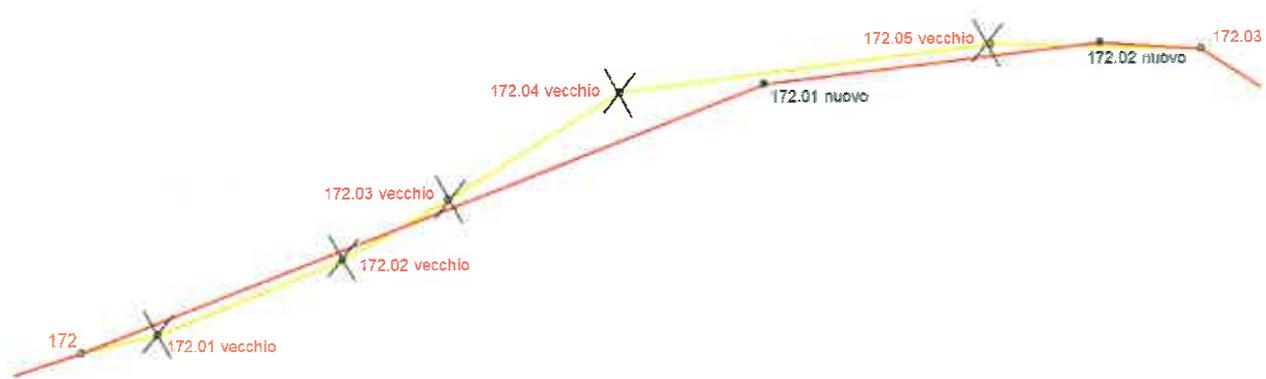
Le dernier point de la ligne a été remplacé par la première borne du secteur VII, la 170, car coïncidant.

Per uniformare la linea di confine numerica con la documentazione dei termini del confine 172 e 173, si deve cambiare così:

"La linea di confine segue la linea retta per circa 200 m in direzione NE; poi piega, seguendo sempre la linea retta, in direzione est per 90 m, quindi in direzione ESE segue una scarpata per circa 140 m fino a raggiungere il cippo n. 173".

Pour mettre en accord la ligne frontière numérique avec la documentation entre les bornes 172 et 173, il faut la modifier ainsi :

"La ligne frontière suit une ligne droite sur environ 200 m en direction NE ; puis elle tourne pour suivre une nouvelle ligne droite, en direction de l'est sur 90 m, puis en direction ESE, elle suit un escarpement sur environ 140 m jusqu'à atteindre la borne n. 173"



+Numéro du point Numero termine	Code de point Codice punto	Coordonnées/Coordinate ETRS89	
		Longitude Longitudine	Latitude Latitudine
172		7°28' 17" 5575	44°07' 57" 9458
	172.01	7°28' 25" 4410	44°08' 01" 0406
	172.02	7°28' 29" 3030	44°08' 01" 5190
	172.01	7°28' 18" 4406	44°07' 58" 1527
	172.02	7°28' 20" 5770	44°07' 59" 0163
	172.03	7°28' 21" 7862	44°07' 59" 7231
	172.04	7°28' 23" 7666	44°08' 00" 9534
	172.05	7°28' 28" 0449	44°08' 01" 4926
	172.03	7°28' 30" 4614	44°08' 01" 4491
	172.04	7°28' 31" 5082	44°08' 00" 7799
	172.05	7°28' 32" 0788	44°08' 00" 1302
	172.06	7°28' 32" 9705	44°07' 59" 9510
	172.07	7°28' 34" 2803	44°08' 00" 0468

Per uniformare la linea di confine numerica con la documentazione dei termini del confine 173 e 174, si deve essere così:

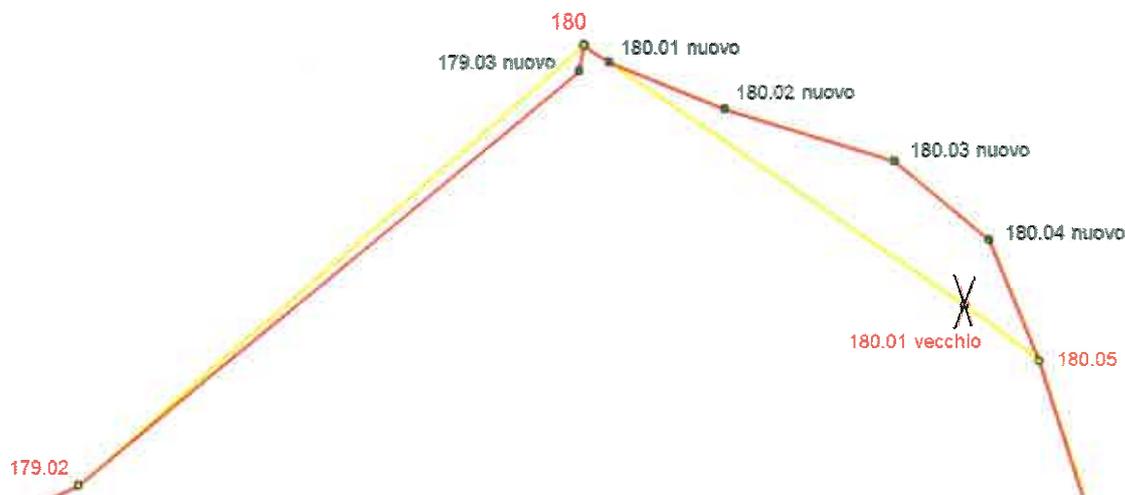
Pour mettre en accord la ligne frontière numérique avec la documentation entre les bornes 173 et 174, il faut la modifier ainsi :



Número du point Numero termine	Code de point Codice punto	Coordonnées/Coordinate ETRS89	
		Longitude Longitudine	Latitude Latitudine
173		7° 28' 35" 2689	44° 07' 59" 8373
	173.01	7° 28' 51" 8464	44° 08' 00" 5374
	173.02	7° 28' 58" 3818	44° 08' 00" 5985
	173.01	7° 28' 41" 7515	44° 08' 00" 1600
	173.02	7° 28' 52" 5217	44° 08' 00" 6217
	173.03	7° 28' 58" 3324	44° 08' 01" 4484
	173.04	7° 29' 00" 7443	44° 08' 01" 0056
174		7° 29' 00" 7939	44° 08' 01" 2197

Per uniformare la linea di confine numerica con la documentazione dei termini del confine 179 e 181, si deve cambiare così:

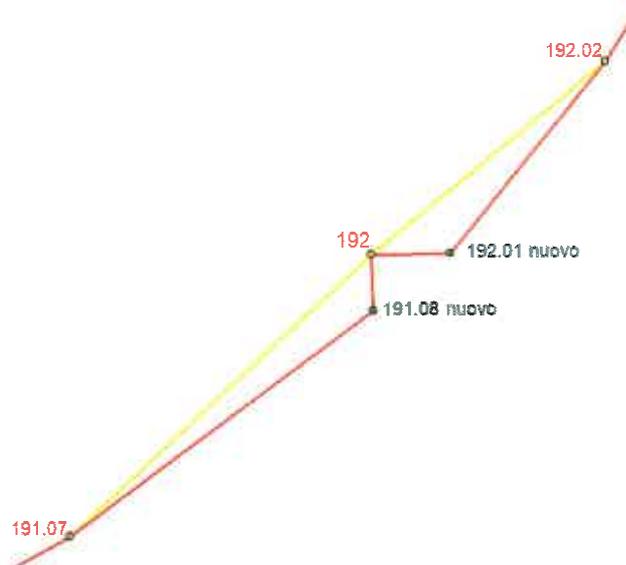
Pour mettre en accord la ligne frontière numérique avec la documentino entre les bornes 179 et 181, il faut la modifier ainsi :



Numéro du point Numero termine	Code de point Codice punto	Coordonnées/Coordinate ETRS89	
		Longitude Longitudine	Latitude Latitudine
	179.02	7°31' 04" 0368	44°08' 19" 8779
	179.03	7°31' 04" 9977	44°08' 20" 6709
180		7°31' 05" 0047	44°08' 20" 7193
	180.01	7°31' 05" 0551	44°08' 20" 6869
	180.02	7°31' 05" 2750	44°08' 20" 5959
	180.03	7°31' 05" 5991	44°08' 20" 4951
	180.04	7°31' 05" 7815	44°08' 20" 3431
	180.01	7°31' 05" 7313	44°08' 20" 2169
	180.05	7°31' 05" 8760	44°08' 20" 1103

Per uniformare la linea di confine numerica con la documentazione intorno al termine 192, si deve cambiare così:

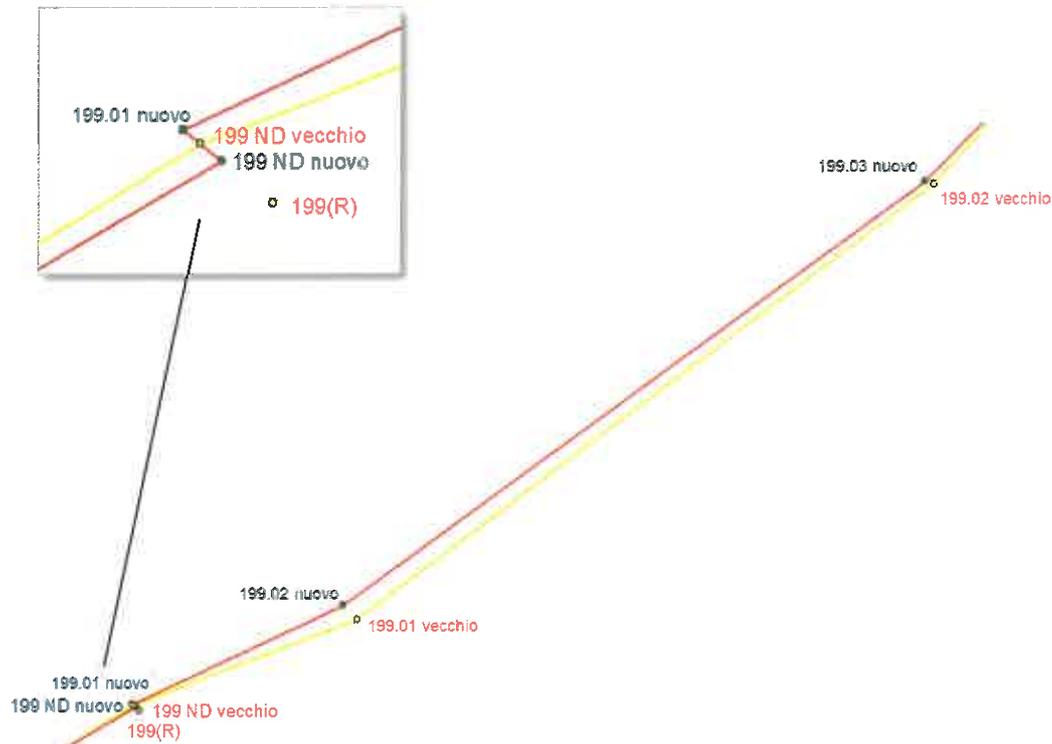
Pour mettre en accord la ligne frontière numérique avec la documentation autour de la borne 192, il faut la modifier ainsi :



Numéro du point Numero termine	Code de point Codice punto	Coordonnées/Coordinate ETRS89	
		Longitude Longitudine	Latitude Latitudine
	191.08	7°33' 54" 9929	44°09' 06" 1784
192		7°33' 54" 9902	44°09' 06" 2918
	192.01	7°33' 55" 1477	44°09' 06" 2938
	192.02	7°33' 55" 4573	44°09' 06" 6767

Per uniformare la linea di confine numerica con la documentazione dei termini del confine 199 e 200, si devono modificare anche le coordinate del termine non demarcato 199ND:

Pour mettre en accord la ligne frontière numérique avec la documentation entre les bornes 199 et 200, il faut modifier ainsi les coordonnées du point non matérialisé 199NM :

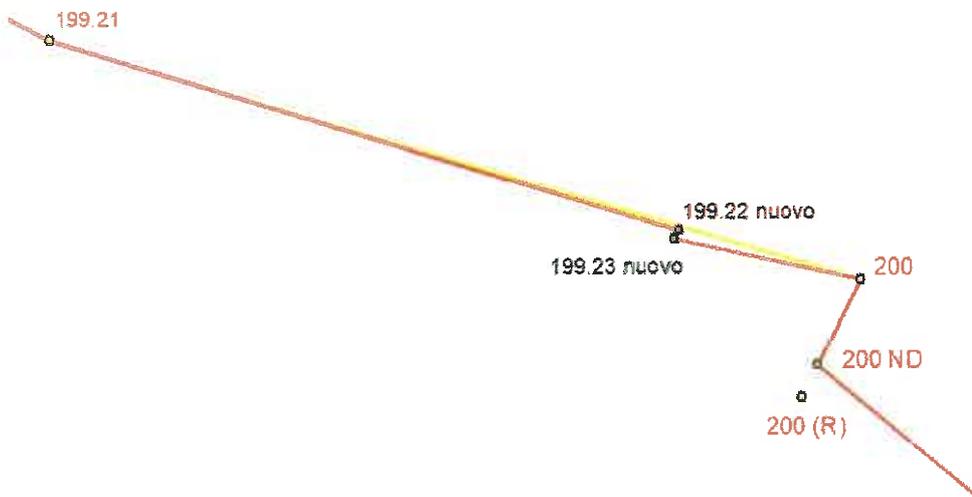


Numéro du point Numero termine	Code de point Codice punto	Coordonnées/Coordinate ETRS89	
		Longitude Longitudine	Latitude Latitudine
	198.05	7°34' 21" 0392	44°09' 06" 5542
199		7°34' 21" 4273	44°09' 06" 7799
199	-	7°34' 21" 4191	44°09' 06" 7866
	199.01	7°34' 21" 4126	44°09' 06" 7921
	199.02	7°34' 22" 3850	44°09' 07" 2491
	199.03	7°34' 25" 0649	44°09' 09" 1990
	199.01	7°34' 22" 4468	44°09' 07" 1836
	199.02	7°34' 25" 1009	44°09' 09" 1857
	199.04	7°34' 25" 6457	44°09' 09" 7926

Termine	Latitudine	Longitudine	h_elliss	Nord_GaussB	Est_GaussB	H_geoid	Nord_Lamb_93	Est_Lamb_93	H_geoid
199 ND/NM	44°09' 06" 7799	7°34' 21" 4273		4889751,40	1385879,52				

Per uniformare la linea di confine numerica con la documentazione dei termini del confine 199 e 200, in questo tratto, si deve cambiare così:

Pour mettre en accord la ligne frontière numérique avec la documentation entre les bornes 199 et 200, en cet endroit, il faut la modifier ainsi :



Numéro du point Numero termine	Code de point Codice punto	Coordonnées/Coordinate ETRS89	
		Longitude Longitudine	Latitude Latitudine
	199.21	7° 34' 40" 5918	44° 09' 09" 4247
	199.22	7° 34' 41" 6700	44° 09' 09" 0968
	199.23	7° 34' 41" 6614	44° 09' 09" 0819
200		7° 34' 41" 9799	44° 09' 09" 0117
201		7° 34' 41" 9084	44° 09' 08" 8658

Ricalcolate le distanze fra i due termini e corretti i verbali dei termini 200

Les distances entre les deux bornes ont été recalculées et les fiches numériques des bornes 200 ont été mises à jour.

200	4889812.35	1386337.26	4.7752	4.78	valori da inserire
201nd	4889807.88	1386335.60	1.817848	1.82	
201r	4889806.18	1386334.95			

Per uniformare la linea di confine numerica con la documentazione dei termini del confine 210 e 211, si deve cambiare così:

Pour mettre en accord la ligne frontière numérique avec la documentation entre les bornes 210 et 211, il faut la modifier ainsi :



Numéro du point Numero termine	Code de point Codice punto	Coordonnées/Coordinate ETRS89	
		Longitude Longitudine	Latitude Latitudine
210		7° 36' 39" 8855	44° 09' 00" 4943
	210.01	7° 36' 40" 2192	44° 09' 00" 6554
	210.02	7° 36' 41" 2624	44° 09' 00" 9805
	210.02	7° 36' 41" 4899	44° 09' 01" 0920
	210.03	7° 36' 45" 0820	44° 09' 00" 5285
	210.04	7° 36' 50" 6575	44° 08' 59" 3525
211		7° 36' 52" 7522	44° 08' 58" 8020

Le coordinate del 215 ND sono state ricalcolate perché la linea deve passare a 0.25 m a NO del termine di riferimento. Modificato elenco dei punti e elenco termini di confine.

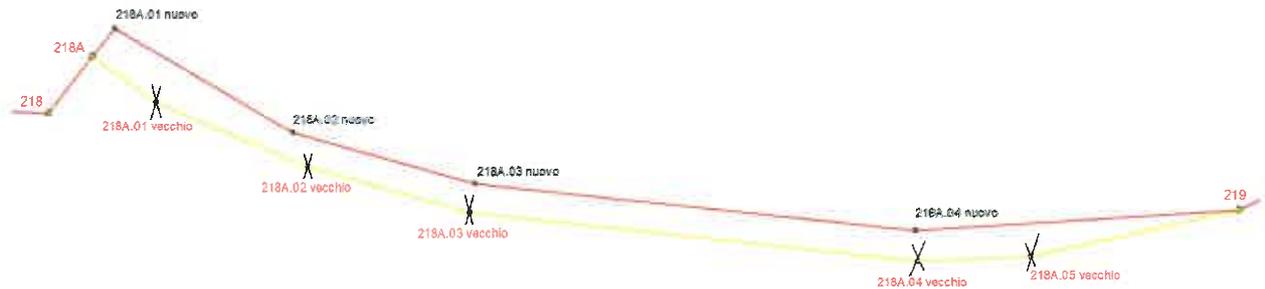
Les coordonnées de la borne 215 ND ont été recalculées car la ligne doit passer à 0.25m au NO de la borne de repérement. La liste des points et des bornes frontière a été modifiée.

ANGO	315° 00' 00" 00	NORD	4890045.558
RETTA			
DIST	0.250	EST	1390002.192

Termine	Latitudine	Longitudine	h_elliss	Nord_GaussB	Est_GaussB	H_geoid	Nord_Lamb_93	Est_Lamb_93	H_geoid
215 ND/NM	44° 09' 18" 5874	7° 37' 26" 7423		4890045.56	1390002.19				

Per uniformare la linea di confine numerica con la documentazione dei termini del confine 218A e 219, si deve cambiare così:

Pour mettre en accord la ligne frontière numérique avec la documentation entre les bornes 218A et 219, il faut la modifier ainsi :



Numéro du point Numero termine	Code de point Codice punto	Coordonnées/Coordinate ETRS89	
		Longitude Longitudine	Latitude Latitudine
218A		7°,37' 39" 4117	44°,09' 51" 0263
	218A.01	7°,37' 39" 4793	44°,09' 51" 1105
	218A.02	7°,37' 40" 0129	44°,09' 50" 7983
	218A.03	7°,37' 40" 5574	44°,09' 50" 6440
	218A.04	7°,37' 41" 8787	44°,09' 50" 4990
	218A.01	7°,37' 39" 6031	44°,09' 50" 8860
	218A.02	7°,37' 40" 0564	44°,09' 50" 6948
	218A.03	7°,37' 40" 5413	44°,09' 50" 5575
	218A.04	7°,37' 41" 8817	44°,09' 50" 4067
	218A.05	7°,37' 42" 2211	44°,09' 50" 4216
219		7°,37' 42" 8429	44°,09' 50" 5612

Per uniformare la linea di confine numerica con la documentazione dei termini del confine 229 e 230, si deve cambiare così:

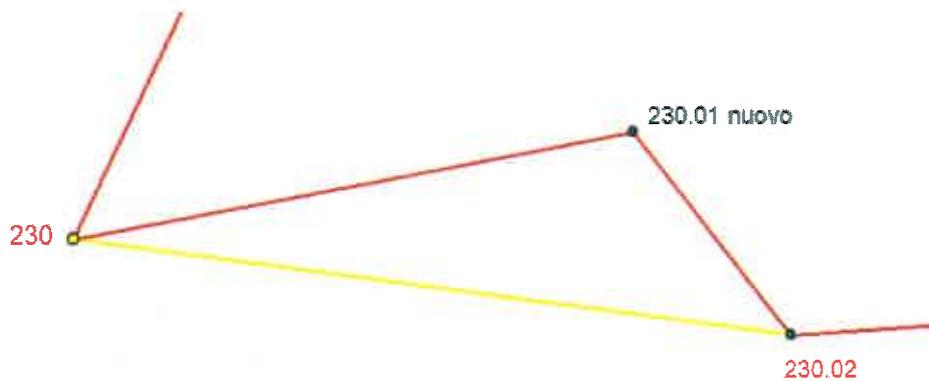
Pour mettre en accord la ligne frontière numérique avec la documentation entre les bornes 229 et 230, il faut la modifier ainsi :



Numéro du point Numero termine	Code de point Codice punto	Coordonnées/Coordinate ETRS89	
		Longitude Longitudine	Latitude Latitudine
	228.08	7° 39' 03" 2093	44° 10' 40" 7767
229		7° 39' 04" 0927	44° 10' 40" 6436
	229.01	7° 39' 04" 1636	44° 10' 40" 5478
	229.02	7° 39' 04" 1349	44° 10' 40" 4495
	229.03	7° 39' 04" 0527	44° 10' 40" 2925
	229.04	7° 39' 03" 9481	44° 10' 40" 1780
	229.05	7° 39' 03" 7347	44° 10' 39" 8154
	229.06	7° 39' 03" 4689	44° 10' 39" 2109

Per uniformare la linea di confine numerica con la documentazione dei termini del confine 230 e 231, si deve cambiare così:

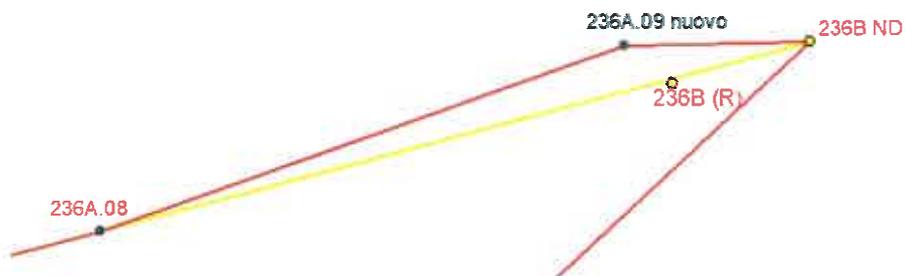
Pour mettre en accord la ligne frontière numérique avec la documentation entre les bornes 230 et 231, il faut la modifier ainsi :



Numéro du point Numero termine	Code de point Codice punto	Coordonnées/Coordinate ETRS89	
		Longitude Longitudine	Latitude Latitudine
230		7° 39' 02" 5884	44° 10' 37" 3445
	230.01	7° 39' 03" 7631	44° 10' 37" 5701
	230.02	7° 39' 04" 0932	44° 10' 37" 1427

Nel tratto tra 236A e 236B va aggiunto un punto a 2.40 m a NO del termine 236B (R) come previsto dalla descrizione e dallo schizzo sul verbale del termine.

Entre les bornes 236A et 236B on a ajouté 1 point à 2.40 m au NO de la borne 236B (R) d'après la description et le croquis de la fiche numérique.



Numéro du point Numero termine	Code de point Codice punto	Coordonnées/Coordinate ETRS89	
		Longitude Longitudine	Latitude Latitudine
	236A.08	7° 40' 39" 2481	44° 10' 37" 3807
	236A.09	7° 40' 40" 0419	44° 10' 37" 6597
236B		7° 40' 40" 3225	44° 10' 37" 6639

Le coordinate del termine di riferimento 289 (R), sono state modificate nell'elenco della documentazione ufficiale delle coordinate dei termini perché non erano state aggiornate in seguito alla missione del 1992.

Les coordonnées de la borne 289(R) de repèrement ont été modifiées dans la liste officielle des coordonnées des bornes car elles n'avaient pas été mises à jour après la mission de 1992.

Termine	Latitudine	Longitudine	h_elliss	Nord_GaussB	Est_GaussB	H_geoid	Nord_Lamb_93	Est_Lamb_93	H_geoid
289(R)	44°,04' 07" 7988	7°,42' 49" 4421	2096,01	4880340,79	1397020,43	2044,85	6341251.94	1077389.67	2044,45

- cambiato lo schizzo del termine 290

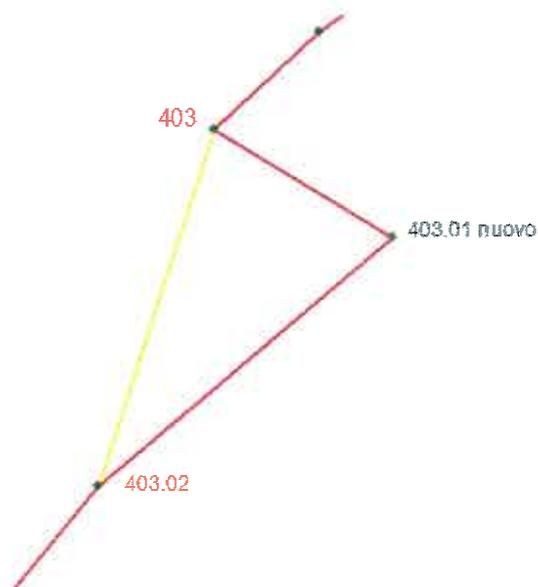
- on a changé le croquis de la borne 290

Nel 2010 sono state misurati alcuni termini e quindi sono state modificate le coordinate sull'elenco delle coordinate, sono state riportate le correzioni anche nei nuovi verbali dei termini 191, 193, 199, 200, 202, 206, 207, 209, 213, 214, 215, 216, 217, 353 e 355.

En 2010 certaines bornes ont été mesurées et donc les coordonnées ont été modifiées dans la liste des coordonnées. Les corrections ont été effectuées aussi dans les nouvelles fiches numériques des bornes 191, 193, 199, 200, 202, 206, 207, 209, 213, 214, 215, 216, 217, 353, 355.

Per uniformare la linea di confine numerica con la documentazione dei termini del confine 403(R) e 404, si deve cambiare seguendo la linea rossa così descritta:

Pour mettre en accord la ligne frontière numérique avec la documentation entre les bornes 403(R) et 404, il faut la modifier suivant la ligne rouge ci-dessous :



Numero termine Numéro du point	Codice punto Code de point	Coordinate/Coordonnées ETRS89	
		Longitudine Longitude	Latitudine Latitude
403		7° 31' 51" 2224	43° 53' 24" 9204
	403.01	7° 31' 51" 8576	43° 53' 24" 5351
	403.02	7° 31' 50" 8188	43° 53' 23" 6530

ETAT DES BORNES DE LA FRONTIERE FRANCO ITALIENNE
sur la base des informations données par les différents organismes responsables de la surveillance
de la frontière au mois d'octobre 2021

Secteur I (compétence française)

NUMERO	TYPE	ETAT DES BORNES
2	Borne	base de la borne très détériorée

Secteur II (compétence italienne)

Toutes les bornes sont en bon état		
------------------------------------	--	--

Secteur III (compétence française)

NUMERO	TYPE	ETAT DES BORNES
10	Borne	Renversée
28	Borne	borne cassée à la base
44	Borne	borne cassée à la base
57	Borne	disparue

Secteur IV (compétence italienne)

NUMERO	TYPE	ETAT DES BORNES
Toutes les bornes sont en bon état		

Secteur V (compétence française)

NUMERO	TYPE	ETAT DES BORNES
54	Borne	disparue

Secteur VI (compétence italienne)

Toutes les bornes sont en bon état		
------------------------------------	--	--

Secteur VII (compétence française)

NUMERO	TYPE	ETAT DES BORNES
280	borne	borne détruite, non retrouvée en 2021
287	borne	borne cassée à la base (2021)
289	borne	borne cassée à la base (2021)
292	borne	angle cassé
297	borne	Materialisation temporaire à compléter
298	borne	Materialisation temporaire à compléter
306	borne	angle cassé
317	borne	angle cassé
320	borne	rompu sur un côté
347	borne	2 angles cassés
351	borne	borne non retrouvée en 2012
352	borne	borne détruite, non retrouvée en 2021
353	borne	borne déplacée, et abimée
362	borne	Materialisation temporaire à compléter
365	borne	Materialisation temporaire à compléter

Secteur VIII (compétence italienne)

NUMERO	TYPE	ETAT DES BORNES
Toutes les bornes sont en bon état		

COMMISSIONE MISTA ITALO - FRANCESE
PER LA MANUTENZIONE DEI TERMINI E DELLA LINEA DI CONFINE

COMMISSION MIXTE FRANCO - ITALIENNE
POUR L'ENTRETIEN DES BORNES ET DE LA LIGNE FRONTIERE

Settore
Secteur VIII

Termine di confine n°
Point frontière n° 400

DESCRIZIONE
dei lavori eseguiti nell'anno 2021

DESCRIPTION
des travaux effectués durant l'année 2021



Il cippo trovato rotto alla base è stato sostituito da uno nuovo in granito. La quota alla sommità del termine è variata di +0,10 m.

La borne cassée à la base a été remplacée par une nouvelle borne en granite. L'altitude du sommet de la borne a changé: +0,10 m.

Fatto a
Fait à

Paris

il
le

4 Novembre

2021.

L'Esperto tecnico italiano
L'Expert technique italien

L'Esperto tecnico francese
L'Expert technique français

COMMISSIONE MISTA ITALO - FRANCESE
PER LA MANUTENZIONE DEI TERMINI E DELLA LINEA DI CONFINE

COMMISSION MIXTE FRANCO - ITALIENNE
POUR L'ENTRETIEN DES BORNES ET DE LA LIGNE FRONTIERE

Settore

VIII

Termine di confine n°

399

Secteur

Point frontière n°

DESCRIZIONE
dei lavori eseguiti nell'anno 2021

DESCRIPTION
des travaux effectués durant l'année 2021



Il cippo rotto alla base è stato sostituito con una piastra in marmo. La quota alla sommità del termine è variata di -0,47. m.

La borne cassée à la base a été remplacée par une plaque nouvelle en marbre. L'altitude du sommet de la plaque a changé: -0,47 m.

Fatto a
Fait à

Paris

il
le

4 Novembre 2021

L'Esperto tecnico italiano
L'Expert technique italien

L'Esperto tecnico francese
L'Expert technique français

COMMISSIONE MISTA ITALO - FRANCESE
PER LA MANUTENZIONE DEI TERMINI E DELLA LINEA DI CONFINE

COMMISSION MIXTE FRANCO - ITALIENNE
POUR L'ENTRETIEN DES BORNES ET DE LA LIGNE FRONTIERE

Settore
VIII
Secteur

Termine di confine n°
398A (R)
Point frontière n°

DESCRIZIONE
dei lavori eseguiti nell'anno 2021

DESCRIPTION
des travaux effectués durant l'année 2021



Il cippo rotto alla base è stato sostituito con una piastra in marmo. La quota alla sommità del termine è variata di -0,47. m.

La borne cassée à la base a été remplacée par une plaque nouvelle en marbre. L'altitude du sommet de la plaque a changé: -0,47 m.

Fatto a *Pons*
Fait à

il *4 Novembre 2021*
le

L'Esperto tecnico italiano
L'Expert technique italien

L'Esperto tecnico francese
L'Expert technique français



**Direction Régionale des douanes
et droits indirects de Chambéry**

Brigade de Surveillance intérieure
15 Place René Cassin
73800 Montmélian

Montmélian, le 09 septembre 2020

Affaire suivie par : Pierre GAYRAUD
Téléphone : 09 702 73570 -
Télécopie : 04.79.84.79.84
Mél : pierre.gayraud@douane.finances.gouv.fr
Mél service : bsi-montmelian@douane.finances.gouv.fr

Réf : Départ n°201

Note pour
Monsieur l'administrateur supérieur des
douanes
Directeur Régional à Chambéry
(V.H.)

Objet : Abornement de la frontière franco-italienne – secteur I. Synthèse des reconnaissances de bornes effectuées au cours de l'été 2020
Réf. Décret n° 86-1154 du 24/10/1986
PJ : Photothèque secteur I mise à jour Photographies (fichiers été 2020)

Le compte-rendu relatif aux patrouilles de repérage des bornes de la frontière franco-italienne du secteur I est adressé à Monsieur l'administrateur supérieur des douanes, directeur régional à Chambéry (VH). Elles ont été réalisées au cours des mois de juin et juillet 2020.

I- Eléments de contexte

Aux termes de l'accord du 26 mai 1983 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République italienne, la frontière est divisée en huit secteurs. La surveillance et le contrôle de l'entretien de l'ensemble de la frontière sont effectués par les agents responsables des deux Etats. Les travaux d'entretien et de démarcation sont exécutés en principe et de préférence par la Partie française dans les secteurs impairs, et par la Partie italienne dans les secteurs pairs. La commission mixte garde en tout état de cause la faculté, pour des motifs d'opportunité, de faire exécuter lesdits travaux par l'une des Parties sur un secteur attribué à l'autre Partie.

Les huit secteurs d'abornement :

SECTEURS	DEPARTEMENT	COMPETENCE
I	HAUTE-SAVOIE/SAVOIE (du Mont Dolent au Col du Mont)	FRANCE
II	SAVOIE (du Col du Mont au Col de Lautaret)	ITALIE
III	SAVOIE (du Col de Lautaret à Pian del Colle)	FRANCE
IV	HAUTES- ALPES (du Pian del Colle au Col de Traversette)	ITALIE

V	ALPES DE HAUTE PROVENCE (du Col de Traversette à l'Enchastraye)	FRANCE
VI	ALPES-MARITIMES (de l'Enchastraye au Col de Sabion)	ITALIE
VII	ALPES-MARITIMES (du Col de Sabion au Col de Scarasson)	FRANCE
VIII	ALPES-MARITIMES (du Col de Scarasson à la mer)	ITALIE

Le secteur I

Il est à la charge de la France dont la délégation d'abornement est de la compétence de la DGDDI, il s'étend sur les départements de la Haute-Savoie et de la Savoie.

A/ Sous-secteur de la Haute-Savoie

Pas de bornes sur le tracé de la frontière franco-italienne.

B/ Sous-secteur de la Savoie

Ce sous-secteur comprend la frontière franco-italienne depuis l'Aiguille des Glaciers au Col du Mont en passant par le Col de la Seigne, Lancebranlette et le Mont Valezan.

Col de la Seigne

1- Les bornes marquées 0/0 à 0/7 se trouvent le long de la ligne de partage des eaux dans la pente menant du Col de la Seigne à la Montagne des Glaciers.

2- La borne 1 est matérialisée par un cairn de 2.40 X 2.80 mètres positionné le long du sentier de grande randonnée du tour du Mont-Blanc près de la table d'orientation.

3- La borne 1/1 est placée le long de la ligne de partage des eaux à environ neuf mètres au-dessus du sentier de randonnée menant au col de CHAVANNES.

Col du Petit Saint Bernard – Mont Valezan

Les bornes 2 à 5 (Secteur de Lancebranlette -2936 mètres-) et celles de la série 6, au-dessus du lac Longet jusqu'au Mont Valezan, sont toutes à une altitude allant de 2228 mètres à 2945 mètres.

La mission de la brigade des douanes de Montmélian consiste à s'assurer de la présence des bornes frontières, à vérifier leur état général afin de proposer des travaux de réfection ou de remplacement à la commission mixte d'abornement, seule décisionnaire du financement des travaux à réaliser.

II- Repérages effectués au cours de l'été 2020

Trois patrouilles ont été organisées le 30 juin 2020 (Col de la Seigne), le 21 juillet 2020 (Lancebranlette) et le 31 juillet 2020 (Mont Valezan). Elles se sont déroulées sous la responsabilité du contrôleur principal Laurent BARDIN, CSDSA de la brigade de surveillance intérieure de Montmélian.

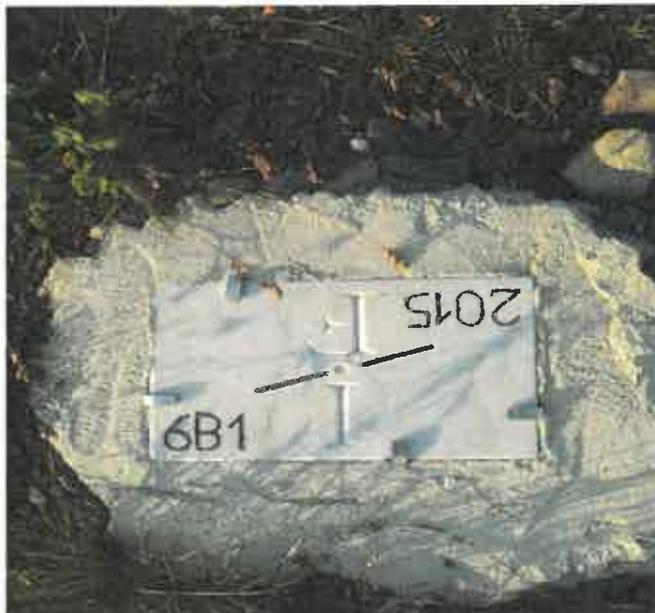
Objectifs

- Repérage exhaustif et vérification de l'état des bornes.
- Prise de photographies en vue d'une mise à jour de la photothèque annexée à la présente note.

Observations

La mission a été réalisée conformément aux prévisions. La photothèque a été mise à jour.

La patrouille du 31 juillet 2020 a permis de localiser la plaque numérotée 6B1. Située à toute proximité de la route du col du Petit Saint-Bernard, approximativement à la perpendiculaire de la borne 6B, cette borne frontière ne figure pas dans la liste des points frontières dont dispose le service. Manifestement récente (2015), cette plaque scellée est en excellent état. L'équipe ne disposant pas de GPS, sa géolocalisation précise n'a pas été réalisée. Ce travail sera effectué en 2021.



Cette découverte a été signalée à Mme Anne DURET et M. Pierre VERGEZ, ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État (IGN). Confirmation a été faite que cette plaque, qui correspond au lieu du col du Petit Saint-Bernard, n'est plus enregistrée dans la liste des points frontières. Le col du Petit Saint-Bernard a fait l'objet de nombreux travaux qui ont engendré des modifications.

Etat des bornes

Comme les années précédentes, les agents ont constaté le descellement de la borne 0/2 (secteur Col de la Seigne - Lat. 45° 45' 12,6660", Long. 6° 48' 19,0290", altitude 2606,85m). Sans attendre une dégradation trop importante, une décision doit être prise sur sa remise en état suivant des modalités qu'il convient de définir en raison des difficultés d'accès.

Face France



Face Italie



De manière générale, l'état des marquages se dégrade sur de très nombreuses bornes. L'effacement s'accroît plus ou moins rapidement en fonction de l'exposition, de l'altitude et des conditions météorologiques. Des travaux à moindre coût sont envisageables suivant des modalités qui restent cependant à définir en raison de l'accessibilité de ces ouvrages.

III- Perspectives pour 2021

La configuration du secteur I rend possible un recensement exhaustif des bornes chaque année. Cet objectif sera privilégié avec une mise à jour de la photothèque. La borne 6BI sera géolocalisée.

Pierre GAYRAUD, inspecteur des douanes
 Délégué à l'abornement franco-italien secteur I
 Chef de Service Douanier de la Surveillance
 Brigade de surveillance intérieure de Montmélian



**Direction Régionale des douanes
et droits indirects de Chambéry**

Brigade de Surveillance intérieure
15 Place René Cassin
73800 Montmélian

Montmélian, le 05 octobre 2021

Affaire suivie par : Pierre GAYRAUD
Téléphone : 09 702 73570 -
Télécopie : 04.79.84.79.84
Mél : pierre.gayraud@douane.finances.gouv.fr
Mél service : bsi-montmélian@douane.finances.gouv.fr

Réf : Départ n°287

Note pour

Monsieur l'administrateur des douanes
Directeur régional à Chambéry
(V.H.)

Objet : Démarcation de la frontière franco-italienne – Secteur I. Synthèse des reconnaissances effectuées au cours de l'été 2021
Réf. Décret n° 86-1154 du 24/10/1986
PJ : Photothèque secteur I mise à jour Photographies (fichiers été 2021)

Le compte-rendu relatif aux patrouilles de repérage des signes démarcatifs de la frontière franco-italienne (secteur I) est adressé à Monsieur l'administrateur des douanes, directeur régional à Chambéry (VH). Elles ont été réalisées au cours des mois de juillet, août et septembre 2021.

I- Eléments de contexte

Aux termes de l'accord du 26 mai 1983 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République italienne, la frontière est divisée en huit secteurs. La surveillance et le contrôle de l'entretien de l'ensemble de la frontière sont effectués par les agents responsables des deux Etats. Les travaux d'entretien et de démarcation sont exécutés en principe et de préférence par la Partie française dans les secteurs impairs, et par la Partie italienne dans les secteurs pairs. La commission mixte garde en tout état de cause la faculté, pour des motifs d'opportunité, de faire exécuter lesdits travaux par l'une des Parties sur un secteur attribué à l'autre Partie.

Les huit secteurs d'abornement :

SECTEURS	DEPARTEMENT	COMPETENCE
I	HAUTE-SAVOIE/SAVOIE (du Mont Dolent au Col du Mont)	FRANCE
II	SAVOIE (du Col du Mont au Col de Lautaret)	ITALIE
III	SAVOIE (du Col de Lautaret à Pian del Colle)	FRANCE
IV	HAUTES- ALPES (du Pian del Colle au Col de Traversette)	ITALIE

V	ALPES DE HAUTE PROVENCE (du Col de Traversette à l'Enchastraye)	FRANCE
VI	ALPES-MARITIMES (de l'Enchastraye au Col de Sabion)	ITALIE
VII	ALPES-MARITIMES(du Col de Sabion au Col de Scarasson)	FRANCE
VIII	ALPES-MARITIMES(du Col de Scarasson à la mer)	ITALIE

Le secteur I

Il est placé sous la responsabilité de la France dont la délégation de démarcation est de la compétence de la DGDDI, il s'étend sur les départements de la Haute-Savoie et de la Savoie.

A/ Sous-secteur de la Haute-Savoie

Pas de signes démarcatifs sur le tracé de la frontière franco-italienne.

B/ Sous-secteur de la Savoie

Ce sous-secteur comprend la frontière franco-italienne depuis l'Aiguille des Glaciers au Col du Mont en passant par le Col de la Seigne, Lancebranlette et le Mont Valezan.

Col de la Seigne

1- Les signes démarcatifs marqués 0/0 à 0/7 se trouvent le long de la ligne de partage des eaux dans la pente menant du Col de la Seigne à la Montagne des Glaciers.

2- Le signe démarcatif 1 est matérialisé par un cairn de 2.40 X 2.80 mètres positionné le long du sentier de grande randonnée du tour du Mont-Blanc près de la table d'orientation.

3- Le signe démarcatif 1/1 est placé le long de la ligne de partage des eaux à environ neuf mètres au-dessus du sentier de randonnée menant au col de CHAVANNES.

Col du Petit Saint Bernard – Mont Valezan

Les signes démarcatifs 2 à 5 (Secteur de Lancebranlette -2936 mètres-) et ceux de la série 6, au-dessus du lac Longet jusqu'au Mont Valezan, sont tous à une altitude allant de 2228 mètres à 2945 mètres.

La mission de la brigade des douanes de Montmélian consiste à assurer une reconnaissance des signes démarcatifs sur sa zone d'intervention et à vérifier leur état général afin de proposer des travaux de réfection ou de remplacement à la commission mixte d'abornement, seule décisionnaire du financement des travaux à réaliser.

II- Repérages effectués au cours de l'été 2021

Placées sous l'autorité du contrôleur principal Laurent BARDIN, CSDS adjoint de la brigade de surveillance intérieure des douanes de Montmélian, trois patrouilles ont été organisées le 22 juillet 2021 (Col de la Seigne), le 27 août 2021 (Mont Valezan) et le 08 septembre 2021 (Lancebranlette).

Objectifs

- Repérage exhaustif et vérification de l'état des signes démarcatifs.
- Prise de photographies en vue d'une mise à jour de la photothèque annexée à la présente note.

Observations

La mission a été réalisée conformément aux prévisions. La photothèque a été mise à jour.

Etat des signes démarcatifs

Comme les années précédentes, les agents ont constaté le descellement de la borne 0/2 (secteur Col de la Seigne - Lat. 45° 45' 12,6660", Long. 6° 48' 19,0290", altitude 2606,85m). Ce signe démarcatif scellé à la base et au niveau de la jonction avec le sol nécessiterait une consolidation à moindre coût qu'il conviendrait d'envisager lors des reconnaissances de 2022. Dans l'attente, l'ouvrage n'est pas en péril et un simple repositionnement dans son logement garantit sa stabilité.



De manière générale, l'état des marquages a tendance à se dégrader sur de nombreux signes démarcatifs. L'effacement s'accroît plus ou moins rapidement en fonction de l'exposition, de l'altitude et des conditions météorologiques. Des travaux à moindre coût sont envisageables suivant des modalités qui restent cependant à définir en raison de l'accessibilité de ces ouvrages.

III- Perspectives pour 2022

La configuration du secteur I rend possible un recensement exhaustif des signes démarcatifs chaque année. Cet objectif sera privilégié avec une mise à jour de la photothèque.

Le délégué à la démarcation du secteur I de la frontière franco-italienne

Chef de Service Douanier de la Surveillance

Brigade de surveillance intérieure des douanes de Montmélian

Pierre
GAYRAUD

Signature numérique de
Pierre GAYRAUD
Date : 2021.10.05 16:18:42
+02'00'

Abornement franco-italien – Vérifications de points frontières – année 2019

Les mesures GPS rapportées ci-dessous sont exprimées en degrés décimaux, système géodésique WGS 84.

Secteur III – Col du Fréjus – borne n° 26 – 25 septembre 2019

Lieu	Numéro du point	Type du point	Date de la mesure GPS	Coordonnées GPS latitude	Coordonnées GPS longitude	Altitude	Observations (hors de la patrouille du 25/09/2019)	Face France (25/09/2019)	Face Italie (25/09/2019)
Au col du Fréjus	26	Croix en bois scellée dans le sol	Été 2009	45,130504°	6,673944°	2542 mètres	Bon état apparent de la croix. Le socle de scellement dans le sol est fendu et bien endommagé 		

Modane, le 1 septembre 2021

**Note pour
Monsieur l'administrateur supérieur des douanes
Directeur Régional à Chambéry
(V.H.)**

Objet : Démarcation de la frontière franco-italienne – secteur III. Synthèse de la reconnaissance de bornes frontières effectuée le 16 août 2021

Réf. : Décret n° 86-1154 du 24/10/1986

PJ. : Un tableau de synthèse avec des photographies

J'adresse à Monsieur l'administrateur des douanes, directeur régional à Chambéry (V.H.), un compte-rendu relatif au repérage des bornes frontières franco-italiennes du secteur III, réalisé le 16 août 2021 dans le secteur de la pointe des Quatre Sœurs à la route d'accès à Vallée étroite.

Ces bornes situées dans la partie sud de ce secteur (région de Névache) sont plus facilement accessibles par le versant italien. Aussi, le Centre de Coopération Policière et Douanière (CCPD) de Modane a été contacté afin de solliciter les autorités italiennes et organiser le passage par l'Italie.

Cette patrouille à pied, à laquelle ont pris part les agents VIDAL Stéphane, contrôleur principal, LE METAYER Aurélien, contrôleur de première classe, CHARPENTIER Yann et TONDUSON Coralie, agents de constatation principaux de première classe, a permis la reconnaissance des bornes situées à proximité immédiate de la route d'accès à Vallée étroite numéros 55, 56 (57), ainsi que celles situées entre la pointe des Quatre Sœurs et ladite route, numéros 40 à 50. Ces dernières sont accessibles depuis un sentier au départ du camping de Pian del Colle sur la commune de Bardonecchia. Le sentier suit le ruisseau de vallée étroite puis au premier croisement à droite, il convient de suivre le sentier balisé qui monte dans la forêt sur la droite, balisé en direction de la « Punta Quattro Sorelle ». Ce sentier, bien qu'empruntant le territoire national à partir de la cote #1850m n'est pas répertorié sur les cartes de l'IGN. La patrouille a d'abord procédé à la reconnaissance des bornes 49 et 50 hors sentier depuis la cote #1850m, bornes situées en contrebas du sentier surplombant deux barres rocheuses successives, puis a repris sa progression par le sentier jusqu'au sortir de la forêt et l'arrivée à la borne 44 (les bornes 44 à 40 sont situées à proximité immédiate du sentier). La patrouille est enfin redescendue hors sentier en traçant un azimuth depuis la borne 44 pour la reconnaissance des bornes 45 à 48 (pente abrupte et glissante, reconnaissance conseillée à la descente et par temps sec / jour de beau temps) .

Une carte a été ouverte sur le site de l'IGN « Geoportail » aux fins de permettre de faciliter la reconnaissance des bornes.

Elle est accessible [en cliquant sur ce lien](#).

Le sentier pédestre est matérialisé en couleur orange.

Les bornes sont matérialisées par des icônes douaniers orangés cliquables permettant l'affichage d'infobulles avec les clichés et renseignements relevés, lesquels sont également repris infra.

Brigade de Surveillance Intérieure des douanes
de Modane
392 rue de Bellevue
BP 30042
73500 MODANE
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : GUITTARD Lydie
Tél : 09.70.27.37.13
Courriel : lydie.guittard@douane.finances.gouv.fr

I. Borne frontière n° 40 – secteur III

Cette borne est située dans le secteur de la Vallée étroite à proximité du sentier de la pointe des Quatre Sœurs.

Coordonnées de la borne frontière n° 40 : latitude 45°04.3141' - longitude 006°39.6785' ; altitude : 2367 mètres.

La borne frontière n° 40 est une gravure sur un rocher. Elle est en bon état apparent. Elle porte comme inscription F d'un côté et I de l'autre.

II. Borne française n° 41 – secteur III

Cette borne est située dans le secteur de la Vallée étroite à proximité du sentier de la pointe des Quatre Sœurs.

Coordonnées de la borne frontière n° 41 : latitude 45°04.3012' – longitude 006°39.7263' – altitude : 2355 mètres.

La borne frontière n° 41 est une plaque en marbre scellée sur un rochée. Elle est en bon état apparent. On peut y lire les inscriptions « F 2003 » d'un côté et « I » de l'autre, ainsi que le numéro 41.

III. Borne frontière n° 42 – secteur III

Cette borne est située dans le secteur de la Vallée étroite à proximité du sentier de la pointe des Quatre Sœurs.

Coordonnées de la borne frontière n° 42 : latitude 45°04.2337' - longitude 006°39.7126' ; altitude : 2314 mètres.

La borne frontière n°42 est une gravure sur un rocher avec un cadre en mortier/ciment. La partie basse du coin gauche du cadre en mortier est dégradée. On peut y lire l'inscription « F » et « I » de part et d'autre d'une croix entourée d'un cercle.

IV. Borne frontière n° 43 – secteur III

Cette borne est située dans le secteur de la Vallée étroite à proximité du sentier de la pointe des Quatre Sœurs.

Coordonnées de la borne frontière n° 43 : latitude 45°04.1916' - longitude 006°39.7600' ; altitude : 2291 mètres.

La borne frontière n° 43 est une plaque en marbre scellée au sol. La partie inférieure de la plaque côté France est cassée (le morceau manquant a disparu). On peut y lire d'un côté « F 2003 » et de l'autre « I 43 ». Les inscriptions commencent à s'effacer partiellement.

V. Borne frontière n° 44 – secteur III

Cette borne est située dans le secteur de la Vallée étroite à proximité du sentier de la pointe des Quatre Sœurs.

Coordonnées de la borne frontière n° 44 : latitude 45°03.9829' — longitude 006°39.7472' ; altitude : 2264 mètres.

La borne frontière n° 44 est une borne en granit. La borne n'est plus ancrée au sol et peut donc être déplacée. D'un côté on y lit « F 1947 », de l'autre « I 44 ». Les inscriptions sont partiellement effacées côté France.

VI. Borne frontière n° 45 – secteur III

Cette borne est située dans le secteur de la Vallée étroite à proximité du sentier de la pointe des Quatre Sœurs.

Coordonnées de la borne frontière n° 45 : latitude 45°03.8860' — longitude 006°39.7612' ; altitude : 2244 mètres.

La borne frontière n° 45 est une borne en granit. Elle est en bon état apparent. On y peut y lire d'un côté « F 1947 » et de l'autre « I 45 ».

Brigade de Surveillance Intérieure des douanes
de Modane
392 rue de Bellevue
BP 30042
73500 MODANE
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : GUITTARD Lydie
Tél : 09.70.27.37.13
Courriel : lydie.guittard@douane.finances.gouv.fr

VII. Borne frontière n° 46 – secteur III

Cette borne est située dans le secteur de la Vallée étroite à proximité du sentier de la pointe des Quatre Sœurs.

Coordonnées de la borne frontière n° 45 : latitude 45°03.7935'— longitude 006°39.7690' ; altitude : 2174 mètres.

La borne frontière n° 46 est une borne en granit. Elle est en bon état apparent. On peut y lire d'un côté « F 1947 » et de l'autre « I 46 ».

VIII. Borne frontière n° 47 – secteur III

Cette borne est située dans le secteur de la Vallée étroite à proximité du sentier de la pointe des Quatre Sœurs.

Coordonnées de la borne frontière n° 47 : latitude 45°03.7010'— longitude 006°39.7606' ; altitude : 2074 mètres.

La borne frontière n° 47 est une borne en granit. Elle est en bon état apparent. On peut y lire d'un côté « F 1947 » et de l'autre « I 47 ».

IX. Borne frontière n° 48 – secteur III

Cette borne est située dans le secteur de la Vallée étroite à proximité du sentier de la pointe des Quatre Sœurs.

Coordonnées de la borne frontière n° 48 : latitude 45°03.6481',— longitude 006°39.7745' ; altitude : 1994 mètres.

La borne frontière n° 48 est une plaque en marche scellée au sol. Lors de la patrouille elle était recouverte de terre et poussière. Un des angles de la plaque côté italien est cassé. On peut y lire les inscriptions « F 2003 » d'un côté et « I 48 de l'autre ».

X. Borne frontière n° 49 – secteur III

Cette borne est située dans le secteur de la Vallée étroite à proximité du sentier de la pointe des Quatre Sœurs.

Coordonnées de la borne frontière n° 49 : latitude 45°03.4398' — longitude 006°39.8175' ; altitude : 1809 mètres.

La borne frontière n° 49 est une borne en granit. Elle est en bon état apparent. On peut y lire d'un côté « F 1947 » et de l'autre « I 49 ».

XI. Borne frontière n° 50 – secteur III

Cette borne est située dans le secteur de la Vallée étroite à proximité du sentier de la pointe des Quatre Sœurs.

Coordonnées de la borne frontière n° 50 : latitude 45°03.4141' — longitude 006°39.8168' ; altitude : 1764 mètres.

La borne frontière n° 50 est une borne en granit. Elle est en bon état apparent. On peut y lire d'un côté « F 1947 » et de l'autre « I 50 ».

XII. Borne frontière n° 55 – secteur III

Cette borne est située au bord la route département D1, côté droit en direction du col de l'Echelle.

Coordonnées de la borne frontière n° 55 : latitude 45°04.3141', — longitude 006°39.6785' ; altitude : 2367 mètres.

La borne frontière n° 55 est une borne en granit. Elle est en bon état apparent. On peut y lire d'un côté « F 1947 » et de l'autre « I 55 ».

XIII. Borne frontière n° 56 – secteur III

Cette borne est située au bord la route départementale D1, côté droit en direction du col de l'Echelle.

Brigade de Surveillance Intérieure des douanes
de Modane
392 rue de Bellevue
BP 30042
73500 MODANE
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : GUITTARD Lydie
Tél : 09.70.27.37.13
Courriel : lydie.guittard@douane.finances.gouv.fr

Coordonnées de la borne frontière n° 56 : latitude 45°04.3141', — longitude 006°39.6785' ; altitude : 2367 mètres.

La borne frontière n° 56 est une borne en granit. Elle est en bon état apparent. On peut y lire d'un côté « F 1947 » et de l'autre « I 56 ».

XIV. Borne frontière n° 57 – secteur III

Cette borne devrait se situer au bord de la route départementale D1, côté gauche en direction du col de l'Echelle, en face de la borne frontière n° 56.

Cette borne est manquante. Elle avait déjà été signalée dans un inventaire transmis en 1988 « borne 56/57 une seule borne pour 2 n° selon carte IGN, bon état, bord de route, 1947, scellement d'origine, abords dégradés, peinture effacée, porte seulement le N° 56 ». Sur les cartes IGN la borne frontière n° 57 n'est plus reprise.

**La déléguée à l'abornement pour le secteur III
Cheffe de Service Douanier de la Surveillance**

**Lydie
GUITTARD**

Signature numérique de
Lydie GUITTARD
Date : 2021.09.01 11:14:44
+02'00'

GUITTARD Lydie

Brigade de Surveillance Intérieure des douanes
de Modane
392 rue de Bellevue
BP 30042
73500 MODANE
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : GUITTARD Lydie
Tél : 09.70.27.37.13
Courriel : lydie.guittard@douane.finances.gouv.fr